



ACADÉMIE  
DE GRENOBLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# ACCUEIL STAG

**LIVRET D'ACCUEIL  
DES PROFESSEURS  
ET DES PERSONNELS  
D'ÉDUCATION STAGIAIRES  
ET DES ETUDIANTS  
EN MASTER 2 MEEF**

# ANNEXE

**RENTRÉE 2024**



# Le mot de la rectrice

**Madame, Monsieur,**

Je vous félicite chaleureusement pour votre réussite à un concours exigeant et pour le choix de vous engager au service de nos élèves et de notre École. Je saisis également cette occasion pour vous souhaiter beaucoup de plaisir et d'enthousiasme dans vos missions et la bienvenue dans notre beau territoire qu'est l'académie de Grenoble.

Ensemble, nous allons porter, au quotidien, l'ambition d'une École fondée sur les valeurs républicaines, humanistes et inclusives. Une école qui accompagne chaque élève dans un parcours choisi, construit et réussi. Une école qui veille au respect et au bien-être de chacun, dans une attention constante à la qualité des relations interpersonnelles.

Ce livret d'accueil a été élaboré pour vous accompagner dans vos premiers pas dans le métier. Vous y trouverez des informations importantes pour vous situer au sein du système éducatif et du territoire académique.

Nous avons également inclus une description du parcours de formation spécifique à votre situation. Ces parcours sont pensés pour vous offrir un accompagnement de proximité et une formation vous permettant de développer des pratiques pédagogiques et éducatives efficaces et équitables au service de la réussite de tous les élèves.

Soyez assurés que les services académiques et départementaux, les personnels de direction et d'inspection, l'*INSPE* et l'ensemble des intervenants de la formation initiale et continue s'attacheront à vous accompagner durant cette année de stage et tout au long de votre carrière pour soutenir votre développement professionnel.

Je vous souhaite une excellente rentrée scolaire.

**Hélène INSEL,**  
Rectrice de l'académie de Grenoble

# Le mot du directeur de l'INSPE

Chers professeurs et personnels d'éducation stagiaires, chers étudiants de master MEEF,

C'est avec une grande joie que nous vous accueillons au sein de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) de l'académie de Grenoble. Vous êtes sur le point de commencer ou poursuivre une période de formation qui marquera un tournant significatif dans votre parcours professionnel.

Aux professeurs et personnels d'éducation stagiaires : nous tenons à vous féliciter de votre réussite au concours de votre engagement au service de l'éducation. Pour ceux d'entre vous n'ayant pas suivi un master MEEF, vous serez inscrits en Diplôme Interuniversitaire (DIU) afin de vous préparer au mieux à votre métier. Quant à ceux d'entre vous qui possèdent déjà un master MEEF, cette année vous permettra de bénéficier d'une formation complémentaire visant à consolider vos compétences professionnelles. Quelle que soit votre situation, soyez assurés que vous trouverez un environnement propice à votre développement professionnel.

Aux étudiants en deuxième année du master MEEF : vous entamez une année qui s'annonce exigeante. Vous ferez face à deux enjeux majeurs, celui du concours et celui de la poursuite de votre formation académique au sein du master. Nous sommes convaincus que vous saurez relever ces défis, grâce à votre investissement et votre engagement au service de l'éducation.

Afin de garantir une formation de qualité, adaptée à chaque parcours, l'INSPÉ et le Rectorat de l'académie de Grenoble ont uni leurs forces pour concevoir une offre de formation complète et novatrice. Cette synergie permettra de vous outiller avec des gestes professionnels efficaces, nourris par les dernières avancées de la recherche en éducation.

Nous avons à cœur de vous accompagner tout au long de cette année de formation, en vous apportant l'accompagnement nécessaire pour que vous puissiez exprimer tout votre potentiel. Notre objectif commun est de vous préparer à devenir les acteurs de l'éducation de demain, porteurs d'une vision innovante et bienveillante pour les générations futures.

Au nom de toute l'équipe pédagogique de l'INSPÉ de l'académie de Grenoble, je vous souhaite une excellente année de formation. Ensemble, construisons un futur empreint de savoir, de partage et de progrès.

Bienvenue à l'INSPÉ de l'académie de Grenoble !

**Hamid Chaachoua**

Directeur de l'INSPÉ de l'académie de Grenoble

# Table des matières

<b>SE SITUER DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF</b>	<b>7</b>
Une école au service de la réussite de tous les élèves	10
Une école qui fait vivre les valeurs de la République	15
Une école qui s'appuie sur le numérique éducatif	18
Une école ouverte sur le monde	19
<b>SE SITUER DANS LE TERRITOIRE</b>	<b>22</b>
La région académique Auvergne-Rhône-Alpes	23
La carte de l'académie de Grenoble	23
L'académie de Grenoble en chiffres	25
<b>SE FORMER DANS L'ACADÉMIE DE GRENOBLE</b>	<b>26</b>
L'organisation de la formation (stagiaires)	25
Parcours premier degré	27
Parcours second degré	28
Parcours encadrement éducatif	29
L'organisation de la formation	33
Usages numériques et pratiques professionnelles	34
Découvrir mon école d'affectation FOCUS 1er DEGRÉ	36
Découvrir mon établissement d'affectation	37

## **S'INSTALLER DANS LE CADRE INSTITUTIONNEL 38**

Gestion des ressources humaines et accompagnement de proximité	39
Dossier administratif et Action sociale	42
Droits et obligations de l'agent en mission de service public	44

## **OUTILS ET CONTACTS 47**

1ER DEGRÉ - Inspectrices et Inspecteurs – Circonscriptions	51
2 <sup>ND</sup> DEGRÉ - Inspectrices et Inspecteurs Référents par discipline	54
Partenariat institutionnel	56

# **SE SITUER DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF**

La circulaire de rentrée, publiée au BO du 27 juin 2024, fixe un cap clair pour l'école de la république :

**“ ASSURER LA COHÉSION SOCIALE DANS L'ÉCOLE ET PAR L'ÉCOLE, POUR NE LAISSER AUCUN ÉLÈVE SUR LE BORD DU CHEMIN”.**

Cet engagement nous oblige collectivement et engage chaque personnel de l'éducation nationale, quelle que soit sa fonction à une haute exigence dans l'exécution de ses gestes professionnels au quotidien.

Chaque personnel doit avoir à l'esprit l'objectif de faire progresser chaque élève pour réactiver l'école comme ascenseur scolaire et social. Cet objectif prioritaire prend une coloration particulière au sein de l'académie de Grenoble, puisque la feuille de route académique des savoirs fondamentaux fixe comme priorité le développement des pratiques pédagogiques efficaces, équitables et accessibles dans chaque classe. Il s'agit bien pour chacun d'entre nous de penser, de former, d'accompagner et de piloter avec exigence dans la mise en œuvre d'une éducation de qualité pour chaque élève dans l'optique d'améliorer les acquis de tous nos élèves et de réduire les inégalités de résultats.

**Dans le premier degré, plusieurs nouveautés serviront l'ambition de notre école :**

- Des programmes plus structurés et progressifs en mathématiques et en français en cycle 1 et en cycle 2.
- Une labellisation des manuels scolaires
- Des évaluations nationales déployées en début d'année pour chaque niveau scolaire à l'école élémentaire. Ces évaluations standardisées sont l'occasion pour les enseignants et les équipes pédagogiques de diagnostiquer les besoins prioritaires des élèves et de mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour permettre à tous d'atteindre les attendus en fin de l'année scolaire. Elles constituent également une formidable source d'indicateurs solides pour piloter les priorités pédagogiques d'une école, d'une circonscription.

Dans le second degré : au collège et au lycée :

- Les groupes de besoins en français et en mathématiques pour les élèves des classes de 6e et de 5e seront mis en place dès la rentrée 2024 au service d'un accompagnement renforcé notamment pour les élèves les plus fragiles.
- L'obtention du diplôme national du brevet évolue dès la session 2025 : la note de contrôle continu est composée des moyennes disciplinaires obtenues par chaque élève au cours de l'année scolaire, les épreuves terminales compteront désormais pour 60 % de la note finale
- La poursuite de la réforme du lycée professionnel dont les mesures sont progressivement déployées depuis la rentrée 2023, avec notamment à la rentrée 2024 l'application de la nouvelle grille horaire en baccalauréat professionnel et la réorganisation de l'année de terminale du baccalauréat professionnel
- La découverte des métiers au collège est poursuivie, avec l'aide et le soutien des psychologues de l'éducation nationale
- Le stage de seconde, obligatoire pour tous les élèves en voie générale et technologique, est reconduit

**Assurer la cohésion en luttant contre toutes les formes d'assignation :**

L'école a pour mission de s'élever contre toutes les barrières sociales, géographiques ou culturelles qui freinent la réussite et l'ambition de nos élèves.

Lever les freins de l'assignation sociale passe à cette rentrée par la revalorisation des internats (notamment les internats d'excellence ruraux), par la diversité et l'excellence de l'offre éducative des établissements notamment les moins favorisés ou les plus isolés, par la poursuite de la politique d'ouverture sociale des établissements.

Assurer la pleine inclusion scolaire par le développement de la pédagogie des apprentissages universels, émanciper les élèves et lutter contre les inégalités par la culture littéraire, scientifique, historique et artistique constituent des priorités d'action au quotidien dans les établissements au service de cette ambition première.



Enfin, considérer l'école comme un lieu de la fabrique du citoyen et de lutte contre les stéréotypes constitue un levier indispensable à la réussite de cette ambition. Cela passera par l'entrée en vigueur progressive des programmes d'enseignement moral et civique (EMC), par la poursuite de la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons et par le respect de l'autorité des professeurs.

### **Assurer la cohésion autour de l'école et de ses personnels :**

Une cohésion qui doit pouvoir s'exprimer pleinement à plusieurs niveaux :

- Entre l'institution et ses personnels notamment face aux violences scolaires
- Avec l'ensemble de la communauté éducative
- Autour des valeurs de la république.

Pour cela, nous nous engageons collectivement à prévenir et agir pour protéger les personnels de l'éducation nationale, porter une attention constante à leur parcours de carrière et à redonner aux écoles, aux établissements et aux équipes éducatives des marges de manœuvre pour porter leurs projets et s'adapter au contexte et aux besoins de leurs élèves.

### **Assurer la cohésion par l'avenir que prépare l'école :**

L'École est la fabrique de notre avenir, ce qui implique qu'elle s'adapte et qu'elle anticipe les besoins de nos élèves comme de leurs familles dans une société et un monde en mutation de plus en plus rapide.

Pour l'année scolaire 2024-2025 :

- L'École doit jouer un rôle déterminant dans l'usage raisonné des écrans et l'appropriation d'une culture numérique responsable
- L'École du futur est une école plus engagée dans la protection de l'environnement et la transition écologique
- L'École du futur est une école qui sait répondre aux attentes contemporaines, et parfois aux angoisses, face à ces nouveaux défis

La circulaire de rentrée 2024 détaille les priorités de l'année scolaire 2024-2025.



**Circulaire de rentrée 2024-2025**

# Une école au service de la réussite de tous les élèves

## Garantir l'acquisition de savoirs fondamentaux solides

L'instruction obligatoire à 3 ans, la priorité donnée aux savoirs fondamentaux à l'école primaire comme au collège, articulée avec l'exploitation des résultats aux évaluations nationales à chaque niveau de l'école primaire au collège confirment la volonté d'asseoir les connaissances et les compétences de chaque élève sur des bases solides. [Les Plan français](#) [Plan mathématiques](#), et [Plan maternelle](#) contribuent au renforcement des savoirs fondamentaux.

Les professeurs ont à leur disposition une série de [guides thématiques dédiés à l'apprentissage des fondamentaux](#), sur lesquels ils peuvent s'appuyer.

Parallèlement, l'académie de Grenoble a fixé comme priorité, dans sa feuille de route des savoirs fondamentaux, la mise en œuvre, dans chaque classe, de pratiques pédagogiques efficaces et équitables. Fondées sur des éléments de recherche solides et éprouvés dans le temps, la pédagogie explicite est au cœur des pratiques efficaces. Elle doit être articulée à la prise en compte des profils d'engagement des élèves dans des médiations langagières ciblées que le CAREC a conceptualisées et étayées par une analyse clinique des comportements des élèves face à la tâche. C'est le cap pédagogique de l'académie de Grenoble, fixé pour réduire les inégalités de résultats et contribuer au redémarrage de l'ascenseur scolaire.

Le suivi, par les équipes académiques, dès la rentrée 2023, des temps d'approfondissement et de soutien en classe de 6ème marque une nouvelle fois la volonté réaffirmée d'accompagner les équipes sur le terrain et d'expertiser l'efficacité des dispositifs en entrant dans le cœur de la classe. Cette démarche d'observation croisée et inter-degré a permis d'établir une réelle plus-value dans l'intervention des Professeurs des Écoles au sein des collèges. C'est donc tout naturellement que nous encourageons ce travail commun entre les professionnels de la pédagogie au-delà des structures existantes (Conseil Ecole Collège, Conseil de Cycle 3...) pour partager les pratiques efficaces et équitables afin de mieux prendre en compte les besoins de chaque élève.

La mise en œuvre des groupes de besoin à la rentrée prochaine en Français et en Mathématiques en classe de 6ème et de 5ème constitue un prolongement de cette logique d'accompagnement renforcé pour les élèves les plus éloignés de la culture scolaire. Une école de la République qui ne laisse personne sur le bord du chemin, c'est d'abord une pédagogie qui prend en considération les représentations initiales des élèves, leurs besoins spécifiques à travers un diagnostic précis et juste de ce qui fait obstacle à leurs apprentissages pour leur proposer une pédagogie adaptée et une personnalisation des apprentissages. Pour cela, les équipes pédagogiques peuvent mobiliser les équipes académiques pour les accompagner dans l'identification des profils d'engagement de leurs élèves et la mise en œuvre de médiations langagières ciblées, favorables à l'engagement des élèves dans leurs apprentissages scolaires. De surcroît, les équipes de mathématiques et de lettres bénéficient de la mise en œuvre de groupes de besoins pour mieux prendre en charge l'hétérogénéité et faciliter leurs gestes professionnels de différenciation des apprentissages. Les modalités de groupement, au sein de ces groupes de besoins, constituent un geste pédagogique fort. Il s'étaye sur des choix didactiques et pédagogiques collectifs, il se fonde sur l'adéquation entre les besoins des élèves, les compétences et notions abordées sur la période et les modalités pédagogiques choisies pour permettre les progrès de chaque élève en cherchant à réduire les inégalités d'acquis diagnostiquées au préalable. Les modalités d'organisation, l'alternance entre les phases en groupe de besoins et le retour en classe entière sont au service de l'amélioration des acquis et de la réduction de ces inégalités de résultats.

Au-delà des groupes de besoins, le dispositif "Devoirs-Faits" obligatoire en 6ème à hauteur de 1h par semaine constitue également un véritable levier au service de l'ambition pour notre école. Lorsqu'il est appréhendé de manière collective (interdisciplinaire et inter degré), il aboutit à la mise en œuvre de véritable charte du travail personnel de

l'élève et à la mise en œuvre de rituels communs dans la classe au sein d'une équipe pédagogique. Ces pratiques collectives permettent aux élèves les plus fragiles de comprendre les enjeux de l'école, ses implicites sur ce qu'est "apprendre à l'école", mais aussi de fournir à chacun des méthodes et outils efficaces pour apprendre.



### Page « Devoirs-Faits »

C'est par une pédagogie éprouvée, des gestes professionnels efficaces et équitables en classe que cette volonté peut prendre corps et constituer une réalité pour chaque élève.



### Page « Choc des savoirs »

La réforme des lycées professionnels, quant à elle, vise tout à la fois à renforcer le lien des élèves avec le milieu professionnel et à élever leur niveau dans les enseignements généraux.

Les évaluations nationales s'enrichissent à la rentrée 2024 puisque tous les niveaux de classe de l'école primaire et du collège sont concernés. Couplées aux tests de positionnement en seconde et CAP, ces évaluations basées sur des tests standardisés permettent aux enseignants de disposer rapidement d'éléments objectifs sur plusieurs compétences de leurs élèves afin qu'ils puissent adapter leurs pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins de chacun et mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement personnalisé adaptés.

## Des dispositifs pour mieux accompagner les élèves

De nombreuses ressources facilitant l'exploitation pédagogique des résultats sont disponibles sur Eduscol

L'académie de Grenoble et son service statistique mettent à disposition de l'ensemble des cadres, des outils qui permettent une analyse fine compétence par compétence et l'amorce d'un suivi de cohorte. Ces outils ont vocation à être partagés avec les équipes pédagogiques au service d'une démarche d'amélioration continue d'un service public d'éducation de qualité qui permet à chaque enfant d'espérer, quelle que soit son milieu social d'origine de s'épanouir et de réussir à l'école.

Différents dispositifs sont mis en œuvre ou se poursuivent pour renforcer l'accompagnement des élèves :

- [« je rentre en CP »](#)
- Activités pédagogiques complémentaires à l'école primaire : Les activités pédagogiques complémentaires (APC) s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire. Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves. Elles sont organisées par les enseignants.  
Les activités pédagogiques complémentaires permettent :
  - une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
  - une aide au travail personnel ;
  - la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école
- Généralisation des cours d'empathie à l'école pour favoriser le développement des compétences pour bien apprendre ([Développer les compétences psychosociales chez les élèves | eduscol | Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse | Direction générale de l'enseignement scolaire](#))

- [Les groupes de besoins en Français et en Mathématiques en 6ème et en 5ème.](#)
- Les heures de soutiens en français et en mathématique pour les élèves les plus fragiles à hauteur de 2 heures maximum par semaine. (Possibilité de prise en charge par des PE)
- [Devoirs-Faits obligatoire pour tous les élèves de 6ème, « e-devoirs faits »](#) (dispositif spécifique à l'académie de Grenoble)
- [L'accompagnement personnalisé](#) en collège, en LEGT constituent des espaces pédagogiques privilégiés qui permettent d'apporter des réponses aux besoins spécifiques des élèves
- La mise en place d'une allocation des stages (périodes de formation en milieu professionnel) pour valoriser la voie professionnelle, l'importance accordée aux temps en entreprise comme temps de formation et responsabiliser les élèves
- L'année de terminale du baccalauréat professionnel réorganisée pour mieux accompagner la préparation à la poursuite d'étude ou l'insertion professionnelle.
- Trois dispositifs pour prévenir le décrochage scolaire au lycée professionnel :
  - Tous droits ouverts (PAFI-TDO), déjà mis en place en 2023-2024
  - Parcours Ambition emploi, depuis la rentrée 2023
  - Parcours de consolidation en BTS (en phase d'expérimentation 2023-2024)
- Le renforcement et le développement de partenariats avec le monde économique pour une amélioration de la qualité des stages (périodes de formation en milieu professionnel) mais aussi de l'insertion professionnelle, du développement des compétences psychosociales des élèves et de la reconnaissance des établissements au sein de leur écosystème
  - Par la création depuis la rentrée 2023 d'un bureau des entreprises dans chaque LP/LPO et EREA
  - Par le développement du mentorat sous toutes ses formes
- Le dispositif Avenir Pro permettant aux élèves de terminale baccalauréat professionnel et de deuxième année de CAP de bénéficier d'entretiens avec des conseillers de France Travail ou de La Mission locale, pour favoriser la construction du parcours des élèves et améliorer leurs chances de réussir leur insertion professionnelle ou leur poursuite d'études,
- La généralisation à tous les établissements de groupes à effectif réduit en français et en mathématiques en seconde et première baccalauréat professionnel pour renforcer les savoirs fondamentaux, ainsi qu'une nouvelle grille horaire applicable à la rentrée 2024 sur les trois niveaux de baccalauréat professionnel
- La poursuite du déploiement d'activités optionnelles permettant l'ouverture et l'épanouissement, et la valorisation de tous les talents au lycée professionnel.
- L'enrichissement des gestes pédagogiques des enseignants, soutenu par un plan de formation massif et appuyé sur la recherche (ProFAN-Transfert)

Pour favoriser la continuité des apprentissages dans des temps non scolaires, sont également mis en œuvre les dispositifs [Stages de réussite](#) et [Vacances apprenantes](#)

## Mission académique pour la promotion de l'égalité des chances

Pour concrétiser la **promesse républicaine d'égalité des chances**, l'académie de Grenoble se donne pour ambition d'identifier, de modéliser et de diffuser les pratiques d'enseignement efficaces et équitables au service de tous les élèves. À cette fin, elle se dote d'un **Centre Académique de Ressources pour l'Égalité des Chances** (CAREC).

Il propose des ressources institutionnelles, scientifiques et pratiques afin de valoriser les réflexions sur la difficulté scolaire et la lutte contre les inégalités d'apprentissages.

Contact : Sylvain Joly

([egalitedeschances@ac-grenoble.fr](mailto:egalitedeschances@ac-grenoble.fr)), conseiller technique égalité des chances

## Focus sur le lycée général et technologique

**La réforme du lycée général et technologique est désormais stabilisée**, même si certains ajustements sont encore en cours. **Le projet local d'évaluation des élèves**, présent dans chaque lycée, constitue un véritable objet vivant, levier pour rendre lisibles, cohérentes et partagées les pratiques évaluatives dans le cadre du contrôle continu. Il constitue aussi un outil pour permettre aux élèves et aux familles de mieux cerner les attendus et les enjeux des différentes formes d'évaluation mises en œuvre au service des apprentissages des élèves. Au-delà de leur utilisation dans le cadre de Parcoursup, il s'agit avant toutes choses d'un outil au service des apprentissages, utile aux lycéens dans leurs choix d'orientation éclairés.

**La voie technologique constitue une voie d'excellence qui permet d'assurer une poursuite d'étude et une insertion professionnelle avec un haut niveau de diplôme dans des secteurs d'activité très pourvoyeurs d'emplois qualifiés.** L'académie de Grenoble s'engage dans la valorisation de la voie technologique à travers [un accompagnement des équipes](#) et une communication complète en [direction des élèves et des familles](#).

## La mise en œuvre de la réforme des lycées professionnels

La mise en œuvre de la réforme des lycées professionnels dès la rentrée 2023, s'inscrit dans la continuité de la transformation de la voie professionnelle en poursuivant trois objectifs : lutter contre le décrochage scolaire, améliorer la réussite dans les poursuites d'études et l'insertion professionnelle des lycéens. **Douze mesures y concourent**. Se déployant progressivement, elles permettent d'accompagner les élèves et les apprentis dans la construction de leur parcours de formation.

En savoir + : [Réforme des lycées professionnels](#) | [éduscol](#) | [Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse](#) | [Direction générale de l'enseignement scolaire](#)

## Du parcours Avenir à ParcoursSup

**L'accompagnement de la construction du parcours de l'élève est au cœur des missions de l'école.** De la 6<sup>e</sup> à la Terminale, les équipes éducatives se mobilisent pour permettre aux élèves de mieux comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, pour pouvoir se projeter dans l'avenir et faire des choix d'orientation scolaire et professionnelle éclairés. L'ensemble de ces activités, rencontres et échanges permet aux élèves de construire leur [Parcours Avenir](#).

**En savoir + :**

[Pages dédiées du site Eduscol](#)

[Les parcours d'orientation dans l'Académie de Grenoble](#)

[Site de l'ONISEP](#)

**Nous contacter :** [ce.saio@ac-grenoble.fr](mailto:ce.saio@ac-grenoble.fr)

## Une école inclusive

**Une académie au service des élèves à besoins éducatifs particuliers et de la prise en compte de l'hétérogénéité**

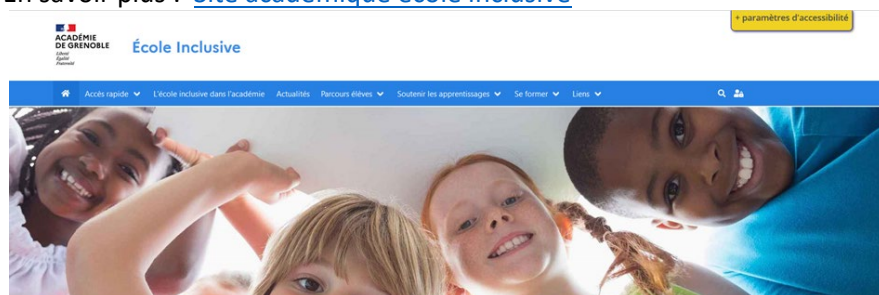
La mise en œuvre de l'école inclusive constitue un axe central de la politique éducative. La loi n°2019-791 pour une « école de la confiance » instaure un **service public de l'école inclusive** et entérine la création des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) en vue d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves à besoins éducatifs particuliers.

La scolarisation des élèves plus vulnérables obéit à deux grands principes :

- Accessibilité pédagogique, grâce à la Conception Universelle des Apprentissages (CUA) afin d'assurer la réussite du plus grand nombre,
- Compensation, grâce à la mise en œuvre des plans d'accompagnement dédiés, afin d'individualiser le parcours des plus fragiles.

Le Livret de Parcours Inclusif (LPI) est une application qui permet d'améliorer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers en formalisant et rassemblant les aménagements et adaptations choisis dans le cadre d'un ou plusieurs des plans individuels (PAP, PPRE, PPS, PAI).

En savoir plus : [Site académique école inclusive](#)



Bienvenue sur le site École Inclusive de l'académie de Grenoble !

Fraîchement rénové, des articles viendront encore l'enrichir au fil du temps.

# Une école qui fait vivre les valeurs de la République

Sans l'éducation, la connaissance et la transmission des valeurs de la République, qui fondent la cohésion nationale d'une société démocratique, ne peuvent être assurées. Transmission des valeurs républicaines, laïcité, citoyenneté, culture de l'engagement et lutte contre toutes les formes de discrimination sont au centre de cette nécessaire mobilisation.

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. »

Article 1er de la Constitution de la V<sup>e</sup> République

L'École contribue et se mobilise aux côtés de ses partenaires pour permettre la transmission et le partage des valeurs républicaines, du principe de la laïcité et éduquer à la citoyenneté ; connaissance du cadre démocratique, culture de l'engagement et lutte contre toutes les formes de discrimination sont les axes à investir et à développer avec les élèves.

## Les valeurs de la République à l'école

La laïcité est l'un des principes structurants de la République. Elle constitue un cadre protecteur pour les élèves. Le droit pour chaque élève de penser, de croire ou de ne pas croire librement nécessite de prémunir les écoles, les collèges et les lycées de toute emprise politique, religieuse ou idéologique. La [charte de la laïcité](#) permet d'expliquer toutes ces dimensions.

**Transmettre et faire partager les valeurs de la République aux élèves est l'affaire de tous les personnels.** Pour les connaître, les élèves acquièrent des savoirs en classe. Pour les partager, ils les vivent, les expérimentent en classe et dans l'établissement. Le travail autour de l'altérité, du respect de l'autre, de la dignité humaine et la lutte contre les discriminations, de l'égalité filles- garçons sont les pistes à développer pour que les élèves deviennent des citoyens libres et responsables de leurs choix

## Parcours citoyen de l'élève



Adossé à l'ensemble des enseignements mais plus étroitement à l'enseignement moral et civique, il comprend notamment l'éducation aux médias et à l'information, l'éducation au développement durable et participe du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, le parcours citoyen concourt à la transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans notre société démocratique. Le **parcours citoyen** met en cohérence la formation civique de l'élève sur le temps long de sa scolarité, du primaire au secondaire, mais aussi sur l'ensemble des temps éducatifs de l'élève : scolaire, périscolaire et extra- scolaire.

### En savoir + :

- [Ressources académiques sur la laïcité](#)
- Pour toute question : [laicite@ac-grenoble.fr](mailto:laicite@ac-grenoble.fr) L'équipe académique valeurs de la "République" est à votre écoute pour échanger en cas de problème : [eavr@ac-grenoble.fr](mailto:eavr@ac-grenoble.fr)
- [Site académique : Enseignement moral et civique - Parcours citoyen](#)
- [Vademecum Laïcité à l'école](#)
- [Vademecum « Agir contre le racisme et l'antisémitisme »](#)

Parce que l'École doit être avant tout **un lieu de confiance, du respect d'autrui et du bien-être de tous**, la qualité du climat scolaire est une responsabilité collective et concerne toute la communauté éducative : élèves, personnels, parents. Il permet à chacun, élève ou personnel de l'École, de s'épanouir dans ses activités et de développer le meilleur de soi-même.

Selon l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation menée auprès des collégiens pour l'année scolaire 2021-2022 par la DEPP 93 % des élèves déclarent se sentir "bien" ou "tout à fait bien" dans leur collège. Malgré ce climat scolaire qu'ils décrivent globalement de manière positive, les collégiens déclarent être victimes de certaines violences.

Ainsi, les établissements scolaires sont invités à se doter d'outils diagnostic tel que [l'enquête locale de climat scolaire \(ELCS\)](#) afin de favoriser les points contribuant à instaurer un climat scolaire générant bienveillance et sérénité.



## Lutte contre le harcèlement

Prenant appui sur les valeurs de la République, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met en œuvre une politique publique d'envergure afin **de combattre toutes les formes de harcèlement scolaire**. Le programme dédié s'intitule **pHARe** et consiste dans le déploiement d'actions ou dispositifs de prévention et de traitement des situations identifiées, au sein de chaque circonscription du 1er degré et chaque collège depuis la rentrée 2022, chaque lycée à la rentrée 2023. Ainsi, les circonscriptions et établissements constituent une équipe pluri-catégorielle appelée **équipe protectrice ressource que nous avons choisie de nommer "équipe protectrice" dans l'académie de Grenoble**, formée dès l'année scolaire 22- 23 à la prise en charge spécifique du harcèlement. Un **coordinateur harcèlement** est identifié dans chaque établissement du second degré. L'IEN assure ce rôle de coordinateur pour le premier degré.

Un protocole national s'impose à tous les établissements. Des critères d'engagement sont obligatoires pour obtenir un niveau 1 de labellisation que chaque établissement doit viser. Un label 2 puis 3 peuvent être obtenus par un établissement s'il engage davantage dans la lutte contre le harcèlement.

Chaque établissement du second degré **forme une équipe d'élèves "ambassadeurs"** chargés de participer à la prévention du harcèlement dans l'établissement. Les instances de démocratie scolaire – conseils de vie collégienne, conseils de vie lycéenne – seront également, partout, invitées à s'emparer du sujet.

L'établissement identifie 10h d'apprentissage par niveaux dédiés à la prévention du harcèlement. Ainsi, les établissements, les comités d'éducation à la santé, la citoyenneté et l'environnement seront mobilisés sur la question de la prévention du harcèlement, afin de dresser un état des lieux propre à chacun et de déterminer un plan d'action. L'établissement participe aux temps forts nationaux et académiques de lutte contre le harcèlement (journée NAH Non Au Harcèlement, concours NAH).

La circulaire du 02 février 2024 définit les missions des acteurs de ce programme à l'échelle académique, départementale et de l'établissement.





## Parcours éducatif de santé

Le parcours éducatif de santé a été créé par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et réaffirmé par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

L'OMS définit clairement la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

La santé à l'École ne doit pas être uniquement vue sous le prisme des maladies touchant l'Homme.

La préservation environnementale, la santé durable d'un territoire restent absentes de cette définition. Afin d'avoir une vision plus globale de la santé, il est nécessaire d'encourager les établissements et nos services à repenser notre façon d'aborder le concept de santé unique en intégrant mieux l'environnement et notre écosystème. Recouvrant tous les niveaux scolaires, de la maternelle au lycée, le parcours éducatif de santé vise à **mieux structurer les dispositifs relatifs à la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en œuvre dans le cadre des enseignements.**

**Le parcours éducatif de santé** est structuré autour de trois axes :

- L'éducation à la santé, fondée sur le développement des compétences psychosociales en lien avec les programmes d'enseignement et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- La prévention qui regroupe les actions centrées sur une ou plusieurs problématiques de santé prioritaires ayant des dimensions éducatives et sociales, notamment des actions relatives aux conduites à risques ;
- La protection de la santé par le développement d'un environnement favorable à la santé et au bien-être.

Impulsée dès janvier 2020, **la démarche École promotrice de santé (EPSa)** s'inscrit dans la continuité du parcours éducatif de santé. Elle a pour enjeu de valoriser les actions et projets déjà mis en œuvre et de les articuler avec d'autres approches (climat scolaire, éducation à la sexualité et à l'alimentation par exemple) en les inscrivant dans le projet d'école ou d'établissement. Il s'agit de contribuer au développement d'une culture commune autour de la santé, de rendre visible et de coordonner ce qui rassemble autour de la santé et du bien-être de tous dans une école ou un établissement scolaire.

C'est un concept de **santé globale et positive** qui intègre le bien être global de l'enfant et sa capacité de se construire pour préserver ce bien être et le rendre durable.

L'école promotrice de santé permet aux établissements de s'inscrire dans une dynamique autour de toutes les dimensions du bien-être, de pouvoir **fédérer les projets autour de la Santé et de déposer une demande de labellisation "Edusanté"**.

Le plan santé mentale est en cours de déploiement, des FIT "secours en santé mentale" sont proposées par l'EAFIC dès la campagne de printemps.

Le projet "sentinelle du Bien-être" impulsé par les élèves du CAVL pour la promotion de la santé sociale est en expérimentation dans 7 lycées l'académie.

**En savoir + :**

<https://eduscol.education.fr/2063/je-souhaite-m-engager-dans-la-demarche-ecole-promotrice-de-sante>



## Co-éducation

La préoccupation commune des parents et des personnels de l'éducation nationale est l'intérêt de l'enfant. **Le rôle des parents dans la scolarité de leur enfant** est indispensable pour contribuer à sa réussite scolaire.

**En savoir + :** [Découvrez toute l'information sur les parents d'élèves, de l'école jusqu'au lycée.](#)

Créés par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013, d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, **les espaces parents** ont pour objectif de renforcer la présence et l'implication des parents au sein des établissements. Favorisant le dialogue entre tous les acteurs de l'école ou de l'établissement, **ils participent à la mise en œuvre de la co-éducation.**



# Une école qui s'appuie sur le numérique éducatif

## Le numérique éducatif au service des apprentissages

La **DNE** (Direction du Numérique pour l'Éducation) assure la mise en place et le déploiement d'un service public du numérique éducatif. Elle dispose d'une compétence nationale en matière de pilotage et de mise en œuvre des systèmes d'information. Par son ambition, ses missions et son organisation, elle incarne la [stratégie numérique 2023-2027](#).

Puissant levier de modernisation, d'innovation pédagogique, d'accessibilité et de démocratisation du système scolaire, le déploiement des usages du numérique dans l'enseignement constitue un enjeu majeur pour la réussite des élèves.

Les évolutions de l'[intelligence artificielle](#) et la place des écrans interrogent les pratiques d'enseignement, de travail et d'évaluation. Elles témoignent de la nécessité d'une réflexion continue quant à l'utilisation du numérique pédagogique, au regard des points de vigilance et des opportunités qu'elle soulève.

## Des pratiques professionnelles respectueuses du RGPD

Depuis le 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données ([RGPD](#)) crée un cadre de confiance et renforce les droits des usagers (élèves et professeurs) quant à l'utilisation de leurs données à caractère personnel.

Dans le domaine de l'éducation, il convient de ne pas transiger sur les principes éthiques. À ce titre, la DNE met à disposition des enseignants et des élèves des outils libres "[communs numériques](#)" (par exemple, la plateforme d'apprentissage Éléa) qui viennent compléter les ressources respectant le cadre de confiance imposé par le RGPD (par exemple, les espaces numériques de travail – ENT).

## L'évaluation et la certification des compétences numériques des élèves et des personnels enseignants et d'éducation

En savoir + : [site de la DRANE](#)



Le travail des compétences numériques des élèves (décrites dans le Cadre de Référence des Compétences Numériques - CRCN) se poursuit et la plateforme [PIX](#) est un outil privilégié permettant de réaliser ce travail. Tous les élèves en fin de cycle 3, de cycle 4, de cycle terminal des lycées (LGT et LP), les élèves de CAP lors de l'année d'obtention, les étudiants de formations dispensées en lycée (STS, CPGE) doivent passer une attestation ou une certification qui se déroule sur la plateforme [PIX](#).

Un référentiel nommé [CRCN-Edu](#) (basé sur le modèle européen DigCompEdu) détaille les compétences numériques professionnelles des enseignants. Pour mettre en place ce cadre, la plateforme PIX s'est vue déclinée dans une version spécifique nommée [Pix+Edu](#). Elle permet aux personnels de l'éducation de s'évaluer, s'entraîner avec un accompagnement prévu dans le cadre du plan de formation. Ce travail permet la délivrance d'une attestation voire, pour les personnels volontaires, d'une certification.

Les informations seront notamment communiquées sur le [site internet de la DRANE](#).

# Une école ouverte sur le monde

## L'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique culturelle (EAC) est profondément inscrite dans le paysage scolaire. Par sa **vocation interdisciplinaire**, l'EAC touche tous les élèves, à travers les actions et les projets menés tout au long de l'année par les enseignants, auxquels la mise en place du **pass Culture** a donné, depuis 2021, un nouvel élan et de nouveaux moyens. Permettre l'accès, pour tous les élèves, à la culture est en effet une priorité nationale, formalisée par une feuille de route interministérielle, partagée par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et le ministère de la **Culture. Chanter, lire, regarder, s'exprimer à l'oral**, et développer son esprit critique sont autant d'axes de travail pour atteindre l'objectif « Réussir le 100% EAC ». Les ambitions de l'EAC sont grandes ; elles **concernent tous les personnels et tous les élèves** ; elles sont au service d'un projet pédagogique, civique et républicain. Enfin, s'impliquer dans un projet d'EAC permet aux enseignants de changer de posture professionnelle, et d'entrer, spontanément, dans une démarche innovante, qui vivifiera et enrichira leur réflexion pédagogique.

L'accès à l'éducation artistique et culturelle pour chacun des élèves est l'une des priorités nationales formalisée par une feuille de route interministérielle portée par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et le ministère de la Culture. L'EAC est à la croisée des parcours et, par sa vocation interdisciplinaire, touche tous les élèves à travers des actions et des projets menés par les équipes éducatives tout au long de l'année. La mise en place du Pass culture depuis 2021 dans le second degré a donné, depuis 2021, une nouvelle dynamique et de nouveaux moyens. « Réussir le 100 % EAC » c'est proposer aux élèves de pratiquer les arts, de rencontrer des œuvres, des artistes, des lieux culturels, des esthétiques diverses et multiples qui vont les aider à mieux appréhender, réfléchir le monde et les autres, les ouvrir vers l'imaginaire, la créativité. Mener un projet d'EAC permet aux équipes éducatives de changer de posture professionnelle, de travailler en partenariat avec des intervenants extérieurs, d'entrer dans une démarche pédagogique innovante et enthousiasmante qui enrichira leur réflexion pédagogique.

**L'éducation au développement durable et à la solidarité internationale (EDD-SI)** permet d'appréhender le monde contemporain dans sa complexité, en prenant en compte les interactions existantes entre l'environnement, la société, l'économie et la culture, à toutes les échelles. **Les 17 ODD (objectifs de développement durable) de l'ONU** lui servent de repères et de boussole.

L'éducation au développement durable fait partie des missions de l'École inscrites dans le code de l'éducation. C'est **une éducation transversale** qui repose sur les programmes scolaires de toutes les disciplines et sur des projets pédagogiques impliquant les élèves. **Un référentiel de compétences EDD** organisé en 4 domaines est travaillé progressivement par les élèves de la maternelle à la terminale :

- S'ouvrir à la complexité des thématiques du développement durable
- Faire preuve d'esprit critique pour appréhender les problématiques de développement durable
- Adopter un comportement éthique et responsable vis-à-vis de l'environnement et des sociétés humaines
- Agir individuellement et collectivement pour construire un monde durable.

Depuis 2019, les collégiens et les lycéens élisent leurs **éco-délégués**, forces de proposition et d'action pour faire de leurs écoles et établissements des lieux exemplaires en matière d'EDD-SI.

De plus, chaque école ou établissement peut choisir de s'engager dans une démarche globale d'EDD et devenir **un(e) E3D (École ou Établissement en Démarche de Développement Durable) labellisé(e)**.

**En savoir + :**

[Site national de l'EDD](#) avec de très nombreuses [ressources récentes](#)

## L'ouverture européenne et internationale

L'ouverture européenne et internationale des établissements est une priorité accompagnée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et les académies, notamment à travers **le label Euroscol** qui reconnaît leur engagement dans une dynamique d'ouverture à l'international et s'inscrit dans la construction d'un Espace européen de l'éducation.

**La mobilité des élèves** recouvre l'ensemble des séjours d'élèves, individuels ou groupés, hors du territoire français à des fins pédagogiques, professionnelles, linguistiques ou culturelles.

Les élèves ont la possibilité de participer à un projet scolaire international, que ce soit sous forme de coopération à distance ou sous forme de mobilités individuelles ou collectives à des fins d'apprentissage, dans le cadre d'un partenariat scolaire et/ou d'un projet pédagogique précis.

Des **mobilités** sont également proposées pour les **enseignants et les personnels d'encadrement** au cours de leur formation qu'elle soit initiale ou continue.

### En savoir + :

- Sur l'ouverture internationale
- Informations académiques de la DRAREIC



**SE SITUER DANS  
LE TERRITOIRE**

# La région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Les régions académiques ont été créées le 1er janvier 2016 dans le cadre de la réforme territoriale.

Dès le 1er janvier 2020, la gouvernance de la région académique s'est vu renforcée avec 10 nouvelles compétences confiées au recteur de région académique, l'arrivée de nouveaux acteurs et la réorganisation des services en académie, qui se fera progressivement jusqu'en 2022. Dans chacune d'elles, un recteur de région académique est désigné pour garantir l'unité et la cohérence de la parole de l'État dans les champs de compétences intéressant la région.



## Les différents services régionaux

**SGRA** : Secrétariat Général de Région Académique ;

**DRAIO** : Délégation Régionale Académique de l'Information et de l'Orientation ;

**DRAFPIC** : Délégation Régionale Académique de la Formation Professionnelle, Initiale et Continue ;

**DRANE** : Délégation Régionale Académique au Numérique Éducatif ;

**DRAES** : Direction Régionale Académique de l'Enseignement Supérieur ;

**DRAREIC** : Délégation Régionale Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération ;

**DRAI** : Direction Régionale Académique de l'Immobilier ;

**DRAA** : Direction Régionale Académique des Achats ;

**DRAFPE** : Délégation Régionale Académique de la Formation des Personnels d'Encadrement

Aux services régionaux s'ajoutent des services inter-académiques, qui se mettront en place progressivement tout au long des deux prochaines années, et des services académiques.

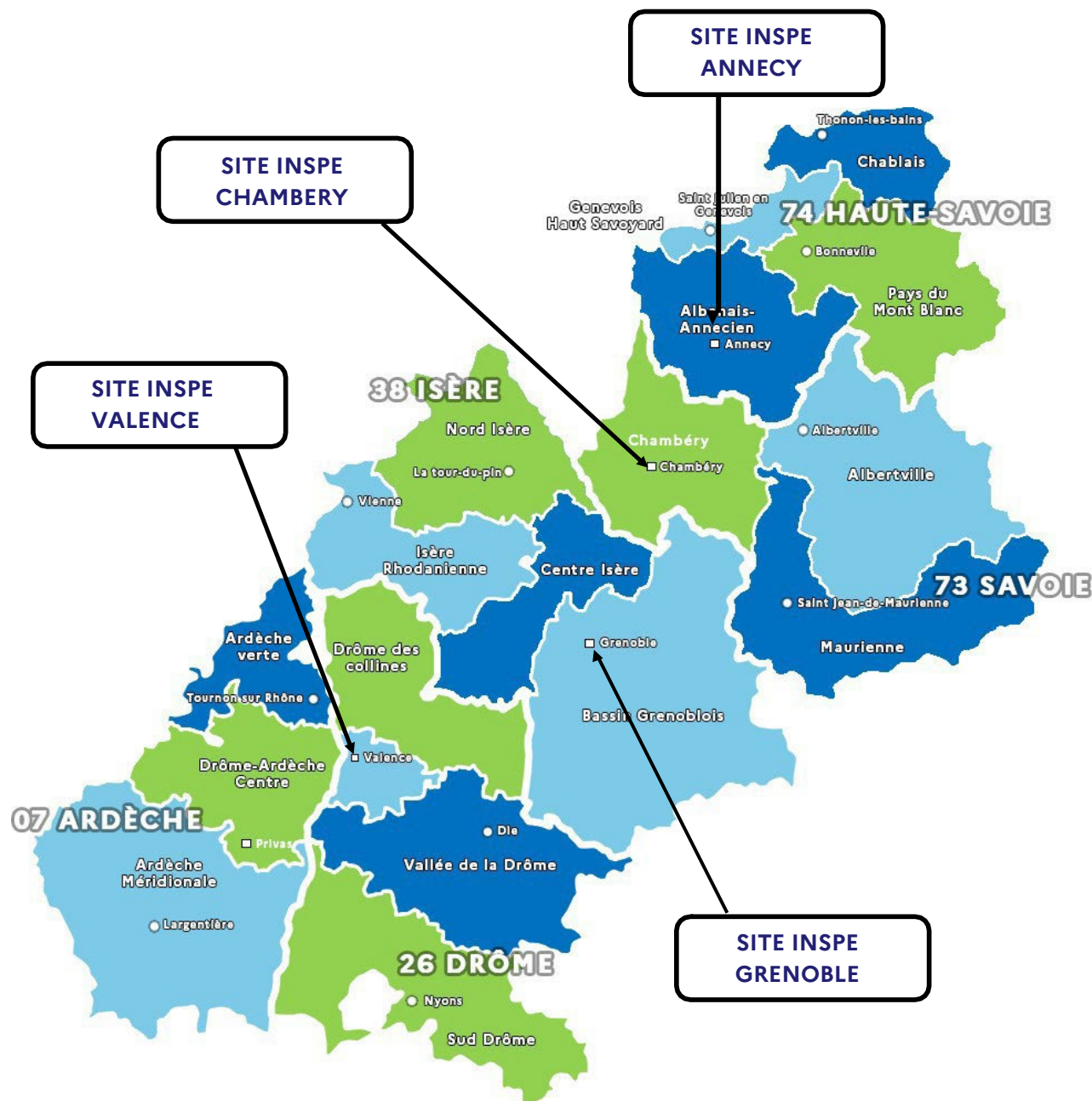
La [région académique Auvergne-Rhône-Alpes](#) regroupe trois académies : Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon. Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes est le recteur de l'académie de Lyon.

Les trois académies existantes sont maintenues et les recteurs d'académie conservent leurs compétences dans le pilotage des établissements et la gestion des ressources humaines



# La carte de l'académie de Grenoble

L'académie de Grenoble se caractérise par l'étendue de son territoire et par sa diversité géographique. Les territoires ruraux et de montagne alternent avec des pôles urbains de forte densité, et notamment cinq agglomérations de plus de 100 000 habitants : Grenoble, Annecy, Chambéry, Valence et le bassin d'Annemasse.



Des Pays de Savoie à l'Ardèche, en passant par la Drôme Provençale et la Vallée du Rhône, l'académie bénéficie d'un environnement très favorable : des sites naturels exceptionnels et une grande qualité de vie.



# L'académie de Grenoble en chiffres

Actualisation en novembre 2022

## 5 départements

Ardèche (07), Drôme (26), Isère (38), Savoie (73) et Haute-Savoie (74)

## POPULATION

**3 399 504 habitants**

SOIT 5 % de la population française métropolitaine ; 42,1% de la région Auvergne-Rhône-Alpes



## Élèves et étudiants

**327 443** écoliers

**297 801** collégiens et lycéens

**34 763** apprentis

**101 933** étudiants



## Personnels de l'académie

**58 516 AGENTS**

**19 316** enseignants du 1er degré

**24 931** enseignants du 2nd degré

**14 269** personnels non enseignants

**6 496** Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

## Établissements

### PUBLIC

**2 406** écoles maternelles et primaires

**249** collèges **106** lycées

**4** EREA (établissements régionaux d'enseignement adapté)

### PRIVÉ

**312** écoles maternelles et primaires

**80** collèges

**65** lycées



## Établissements

**156 organismes de formation, centres de formation d'apprentis (OFCFA)** et 264 sites de formation d'apprentis.

### 2 universités

Université Grenoble Alpes (UGA)

Université Savoie Mont-Blanc (USMB)

**1 Institut national supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ)** avec 4 antennes départementales

**SE FORMER  
DANS  
L'ACADÉMIE DE  
GRENOBLE**

# Vous êtes stagiaire mi-temps ou temps plein (lauréat des concours)

## L'organisation de la formation

### L'année de stage

#### Une formation en alternance

Selon votre parcours antérieur et le diplôme dont vous êtes titulaire (Master MEEF ou non MEEF), vous serez :

- **Stagiaire à temps plein** et disposerez d'une formation de 60h (cf pages suivantes)

**OU**

- **Stagiaire à mi-temps** dans votre établissement et à mi-temps à l'INSPE. Vous bénéficierez d'une formation de 200 à 250 heures selon la mention (cf pages suivantes)

#### Calendrier de la formation

Journées d'accueil avant la rentrée :

- Pour le premier degré :  
A partir du mardi 27 août 2024 dans votre département et circonscription d'affectation.

Plus d'informations sur le site académique ou auprès des DSDEN

- Pour le second degré :  
Les mardi 27 et mercredi 28 août 2024 sur le campus de l'UGA (Université Grenoble Alpes) à Saint-Martin-d'Hères

Plus d'informations sur le site académique ou sur le site de l'Ecole Académique de la Formation Continue (EAFC)

**Pré-rentrée des enseignants** : le vendredi 30 août 2024.

**Ateliers d'accompagnement pour le 2nd degré** à l'INSPE (Chambéry ou Grenoble) : les 3 et 4 septembre



## Inscription à l'INSPE pour les stagiaires mi-temps

### Inscriptions en Diplôme Inter Universitaire (DIU) pour les stagiaires mi-temps

En savoir + :



Sur le [site internet de l'INSPE](#) :

- Procédures d'Inscription
- Calendrier pédagogique
- Maquette de formation
- Règlement des études
- Modalités de contrôle des connaissances
- ADE : Emplois du temps
- Informations Scolarité

Sur la [plateforme Moodle INSPE](#) :

- Documents de cours

## Parcours Premier Degré

### Vous êtes (1)

Titulaire d'un Master MEEF et avez suivi un stage de Pratique Accompagnée

Non titulaire d'un Master MEEF et êtes :  
- Ex- contractuels et pouvez justifier de l'ancienneté requise  
- détaché et issu du second degré

Titulaire d'un Master MEEF et avez été contractuel alternant

Titulaire d'un Master autre que MEEF ou relevez d'autres conditions (parents de 3 enfants, sportifs de haut niveau, 3ème concours...)

### Vous serez

Stagiaires à temps plein

Stagiaires à mi-temps Inscrit en DIU (Diplôme inter-universitaire) à l'université Grenoble Alpes

### Vous suivrez le parcours

De consolidation

D'approfondissement

D'adaptation

### Vous serez invités aux journées d'accueil à partir du 27 aout 2024

Ces journées d'accueil comprendront un temps institutionnel, des ateliers pédagogiques et un accueil en circonscription. Le calendrier de ces journées d'accueil est propre à chaque département

### Votre parcours de formation sera organisé comme suit :

#### PARCOURS STAGIAIRE TEMPS PLEIN

ANIMATIONS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES (18H)
<p>Animations pédagogiques spécifiques. Analyse de pratique, travail spécifique par cycle, approches transversales et disciplinaires, selon les besoins exprimés par les stagiaires. Modalités variées en présentiel et en distanciel</p>
STAGE GROUPE DE 3 JOURS (18H)
<p>Apports didactiques sur les disciplines de la polyvalence avec un choix possible (disciplines scientifiques, artistiques, histoire- géographie-EMC et EPS APQ)</p>
DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE - PARCOURS APPROFONDISSEMENT OU PARCOURS CONSOLIDATION (24H)
<p><b>Cette unité de formation est organisée:</b> - en collectifs apprenants en proximité de l'affectation de type "constellations" - L'objectif est d'approfondir la didactique des fondamentaux en français et en mathématiques. - Ce module de 24H comprend des regroupements en présentiel, distanciel, des expérimentations en classe, des observations entre pairs ou analyse de documents produits et des retours d'expériences.</p>
AU CHOIX SELON PARCOURS
<p>12H mathématiques et 12H de français 12H mathématiques ou 12H de français et 12H d'une discipline de la polyvalence ou d'une approche spécifique à la maternelle</p>
TOTAL : 60h

#### PARCOURS STAGIAIRE MI-TEMPS

SEMESTRE 1
<p><b>PRATIQUE PROFESSIONNELLE 1</b> Prise en main de la classe : 6h</p> <p><b>DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE 1</b> Didactique du français 1 : 15h Didactique des mathématiques 1 : 15h Enseigner en maternelle 1 : 18h Didactique polyvalence 1 : 38h</p> <p><b>CULTURE PROFESSIONNELLE TRANSVERSALE 1</b> Processus d'apprentissage, efficacité de l'enseignement et accessibilité aux savoirs : 16h Enseigner avec le numérique 1 : 8h</p>
SEMESTRE 2
<p><b>PRATIQUE PROFESSIONNELLE 2</b> Accompagnement de stage : 6h</p> <p><b>DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE 2</b> Didactique du français 1 : 15h Didactique des mathématiques 1 : 15h Enseigner en maternelle 1 : 12h Didactique polyvalence 1 : 33h</p> <p><b>CULTURE PROFESSIONNELLE TRANSVERSALE 2</b> Enjeux et valeurs du système éducatif : 10h Réduire les inégalités dans le système éducatif : 8h Laïcité et valeurs de la République : 10h Didactique de l'EMC : 9h Enseigner avec le numérique 2 : 6h La recherche comme éclairage de la pratique professionnelle : 10h</p>
TOTAL : 250h

(1) - Arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires

## Parcours Second Degré

### Vous êtes (1)

Titulaire d'un Master MEEF et avez suivi un stage de <b>Pratique Accompagnée</b>	<b>Non titulaire d'un Master MEEF et êtes :</b> - ex- contractuels dans la discipline de recrutement et pouvez justifier de l'ancienneté requise	Titulaire d'un Master MEEF et avez été contractuel alternant	Titulaire d'un Master autre que MEEF ou relevez d'autres conditions (parents de 3 enfants, sportifs de haut niveau, 3ème concours...)
--	---	--	---

### Vous serez

<b>STAGIAIRES A TEMPS PLEIN</b> Formation assurée par l'EAFIC (Ecole Académique de la Formation Continue - Rectorat de Grenoble)	<b>STAGIAIRE A MI-TEMPS</b> Inscrit en <b>DIU</b> (Diplôme inter-universitaire) à l'université Grenoble Alpes
---	--

### Vous suivrez le parcours

<b>DE CONSOLIDATION</b> Parcours B	<b>D'APPROFONDISSEMENT</b> <b>PARCOURS A OU B</b> Le suivi du parcours A ou B sera déterminé suite à un entretien avec l'inspecteur ou l'inspectrice référent.e de votre discipline	<b>D'APPROFONDISSEMENT</b> Parcours B	<b>D'adaptation</b> Parcours par discipline et parcours transversal
---------------------------------------	---	--	--

### Vous serez invités aux journées d'accueil du 27 et 28 août 2024

(9h de formation)

<b>MARDI 27 AOÛT</b> <b>MATIN</b> Accueil institutionnel par Mme La Rectrice <b>APRES-MIDI</b> Accueil institutionnel par les inspecteurs	<b>MERCREDI 28 AOÛT</b> <b>MATIN</b> Formation disciplinaire <b>APRES-MIDI</b> Formation disciplinaire
---	--

Vous bénéficierez d'un accompagnement à la prise de fonction : 3 ou 4 septembre (selon discipline)

### La suite de votre parcours de formation sera organisée comme suit :

#### PARCOURS STAGIAIRE TEMPS PLEIN

#### PARCOURS STAGIAIRE MI-TEMPS

<b>DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE COMMUNE A TOUS LES STAGIAIRES TEMPS PLEIN (9H)</b>	
Visio-conférence de 3h organisées chaque trimestre	
<b>CULTURE PROFESSIONNELLE TRANSVERSALE COMMUNE A TOUS LES STAGIAIRES TEMPS PLEIN (6H)</b>	
Apports sur les pratiques évaluatives et la différenciation pédagogique	
<b>Parcours A</b> Renforcement Didactique Disciplinaire 24h	<b>PARCOURS B</b> Renforcement Culture Professionnelle Transversale 24h
<b>Cette unité de formation pourra être composée en fonction des disciplines :</b> - de modules disciplinaires en commun avec les personnels en formation continue - des modules spécifiques dédiés aux stagiaires temps plein ou communs avec les stagiaires mi-temps - d'observations disciplinaires dans d'autres contextes	<b>Cette unité de formation est organisée :</b> - en collectifs apprenants en proximité de l'affectation - accompagnés par un binôme de formateurs.  - L'objectif est de travailler, au choix, les compétences professionnelles : " Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves" et "Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves"  - Ce module de 24h comprend des regroupements en présentiel, distanciel, des expérimentations en classe, des observations entre pairs et des retours d'expériences.
<b>TOTAL : 60H le plus souvent le mardi</b>	

<b>SEMESTRE 1 (94H)</b>
<b>PRATIQUE PROFESSIONNELLES 1</b> Accompagnement disciplinaire de stage 1 : 12h (cf ci-dessus) Conduite de classe : 12h (cf ci-dessus) <b>DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE 1</b> Didactique disciplinaire 1 : 36h <b>CULTURE PROFESSIONNELLE TRANSVERSALE 1</b> Enjeux et valeurs du système éducatif 1 : 24h Enseigner avec le numérique 1 : 8h Ouverture à l'international : 2h
<b>SEMESTRE 2 (100H)</b>
<b>PRATIQUE PROFESSIONNELLE 2</b> Accompagnement disciplinaire de stage 2 : 9h <b>DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE 2</b> Didactique disciplinaire 2 : 24h <b>CULTURE PROFESSIONNELLE TRANSVERSALE 2</b> Processus d'apprentissage, efficacité de l'enseignement et accessibilité aux savoirs pour tous : 24h Enjeux et valeurs du système éducatif 2 (Laïcité et valeurs de la République) : 10h Enseigner avec le numérique 2 : 6h La recherche comme éclairage de la pratique professionnelle : 12h Modules d'approfondissement au choix : - Pratiques évaluatives (15h) - Différenciation pédagogique (15h) - Motivation et engagement (15h) - Travail personnel de l'élève (15h) - Développer la relation éducative (15h) - Mobilité internationale (9h) - Interculturalité et pédagogie (9h) - Enseigner dans une langue étrangère - DNL (9h)
<b>TOTAL: 194H</b>

## Parcours Encadrement Éducatif

### Vous êtes (1)

Titulaire d'un Master MEEF et avez suivi un stage de **Pratique Accompagnée**

**Non titulaire d'un Master MEEF et êtes:**  
- ex-contractuels dans le discipline de recrutement et pouvez justifier de l'ancienneté requise  
- détaché et issu du corps des professeurs des écoles

Titulaire d'un Master MEEF et avez été contractuel alternant

Titulaire d'un Master autre que MEEF ou relevez d'autres conditions (parents de 3 enfants, sportifs de haut niveau, 3ème concours...)

### Vous serez

Stagiaires à temps plein

**Stagiaires à mi-temps**  
Inscrit en **DIU** (Diplôme inter-universitaire) à l'université Grenoble Alpes

### Vous suivrez le parcours

De consolidation

D'approfondissement

D'adaptation

**Vous serez invités aux journées d'accueil des 27 et 28 août 2024**

**MARDI 27 AOÛT**

**MATIN** Formation disciplinaire

**APRES-MIDI** Formation disciplinaire

**MERCREDI 28 AOÛT**

**MATIN** Accueil institutionnel par Mme La Rectrice

**APRES-MIDI** Accueil institutionnel par les inspecteurs

### Votre parcours de formation sera organisé comme suit:

#### PARCOURS STAGIAIRES TEMPS PLEIN

##### PRATIQUE PROFESSIONNELLE 18h Rectorat

Accompagnement professionnel du stage 3h  
Outils du CPE et analyses de situations professionnelles 15h

##### CONNAISSANCES ET COMPETENCES DU CPE 42h

Déontologie 3h

Climat scolaire et politique éducative (Climat scolaire, égalité, harcèlement, gestion des conflits, diversité et discriminations, mixité/internat, évaluation des établissements) 21h

Rôle pédagogique du CPE (élection et vie lycéenne, école inclusive) 6h

Réflexion autour de la sanction (cadre juridique, mesures alternatives, accompagnement éducatif) 3h

Management de la vie scolaire 6h

**TOTAL : 60h**

#### PARCOURS STAGIAIRES MI-TEMPS

##### SEMESTRE 1 – 130h

Accompagnement à la prise de fonction :  
6h Analyse de situations professionnelles 1  
: 14h Vie scolaire et métier du CPE 1 : 14h  
Dimensions pédagogiques du métier de CPE : 22h  
Prévention et actions pour les tensions et violences en milieu scolaire : 22h  
Management de la vie scolaire : 22h  
Enjeux et valeurs du système éducatif 1 : 20h  
Numérique 1 : 8h  
Ouverture à l'international : 2h

##### SEMESTRE 2 – 120h

Analyse de situations professionnelles 2 : 14h  
Vie scolaire et métier du CPE 2 : 14h  
Projets éducatifs au sein des établissements scolaires : 16h  
Modules d'approfondissement (éléments de politique éducative ou mobilité internationale) : 9h  
Enjeux et valeurs du système éducatif 2 (Laïcité et valeurs de la République) : 10h  
Processus en jeu dans l'apprentissage et l'engagement des élèves : 14h  
Ecole inclusive : 24h  
Numérique 2 : 6h  
La recherche comme éclairage de la pratique professionnelle : 13h

**TOTAL : 250h**

(1) – Arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires

## Lieux de formations

### Premier degré

#### Quatre sites en fonction du lieu d'affectation :

- Isère : Site INSPE Grenoble
- Drôme-Ardèche : Site INSPE Valence
- Savoie : Site INSPE Chambéry
- Haute-Savoie : Site INSPE Annecy

### Second degré

#### INSPE SITE DE GRENOBLE

- Allemand
- Anglais
- Arts plastiques
- Arts appliqués LT
- Arts appliqués LP
- Documentation
- Éducation musicale et chant choral
- Économie-Gestion LT
- Économie-Gestion LP
- Encadrement éducatif (CPE)
- Espagnol
- Italien
- Lettres
- Mathématiques
- NSI (Numérique et Sciences Informatiques)
- Philosophie
- Sciences Économiques et Sociales
- Sciences Industrielles de l'ingénieur
- Sciences et Technologies Industrielles
- Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées
- Sciences et Techniques Médicaux-Sociales
- Sciences de la Vie et de la Terre
- PLP Lettres-Histoire-Géographie
- PLP Lettres-Anglais
- PLP Maths-Sciences

#### INSPE SITE DE CHAMBÉRY

- Physique – Chimie
- EPS
- Histoire Géographie

### ASTUCE : Application de Suivi du Tutorat et de la Certification

**ASTUCE** est une application informatique développée par l'académie de Grenoble qui :

- favorise le suivi formatif des stagiaires,
- permet une adaptation des parcours de formation,
- contribue à l'évaluation du stage.

La dématérialisation de l'ensemble du processus permet, en toute transparence, une participation de chacun des acteurs (stagiaires, tuteurs académiques et tuteurs INSPE, chefs d'établissement, inspecteurs...) tout au long d'un processus qui rythmera l'année de stage.

A compter du 1er septembre, vous pourrez accéder à cette application grâce aux liens suivants :

Pour le 1er degré : <https://extranet.ac-grenoble.fr/astuce1D/ct.php>

Pour le 2nd degré : <https://extranet.ac-grenoble.fr/astucespe/>



# Vous êtes en M2 MEEF



## L'organisation de la formation

### L'année de M2 MEEF, une année particulière

#### Vous êtes en M2 - avec un stage en tant que contractuel alternant

Votre formation sera organisée comme suit :

- Un tiers-temps en classe en responsabilité
- Deux-tiers-temps à l'INSPE

Vous bénéficierez de plus d'un accueil commun avec les personnels contractuel de l'académie à partir du 19 aout 2024.

#### Vous êtes en M2 – avec un stage en Pratique Accompagnée (PRAC)

Votre formation sera organisée comme suit :

- Un tiers-temps en classe en pratique accompagnée
- Deux-tiers-temps à l'INSPE

Dans les deux cas, cette formation est co- construite et déployée par trois partenaires : l'Université Grenoble Alpes, l'Université Savoie- Mont Blanc et le Rectorat de l'académie de Grenoble.

#### Calendrier de la rentrée

Journées d'accueil avant la rentrée :

- Pour le premier degré : A partir du 27 août

Plus d'informations sur le [site de l'INSPE](#) et auprès des DSDEN

- Pour le second degré : A partir du 26 ou 27 août sur le campus de l'UGA (Université Grenoble Alpes) à Saint-Martin-d'Hères

**Pré-rentrée des enseignants** : le 30 août 2024.

En savoir + : [Sur le site internet de l'INSPE](#) :

- Procédures d'Inscription
- Calendrier pédagogique : [1er degré](#) // [2nd degré Encadrement éducatif](#)
- Maquette de formation
- Règlement des études
- Modalités de contrôle des connaissances
- ADE: Emplois du temps
- Informations Scolarité

[Sur la plateforme Moodle INSPE](#) :

- Documents de cours



# Usages numériques et pratiques professionnelles

La DRANE, académie de Grenoble



La **Délégation Régionale Académique au Numérique Éducatif** a pour objectif d'encourager et de faciliter des usages pédagogiques du numérique raisonnés et éprouvés par la recherche. Fortement engagée dans le développement professionnel des enseignants, elle propose un accompagnement et des formations aux usages du numérique en s'appuyant sur les outils déployés dans l'académie (tablettes, ENT, PIX, GAR, Moodle - Éléa, applications et services). Les équipes d'enseignants bénéficient ainsi d'apports scientifiques et de conseils pour leurs pratiques.

Retrouvez toutes les actualités concernant le numérique éducatif sur le [site académique de la DRANE](#)

La **DRANE** :

- Soutient les pratiques innovantes de terrain,
- Impulse et accompagne les projets et les usages pédagogiques du numérique,
- Propose des actions de formations sur l'ensemble du territoire académique.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'usages raisonnés du numérique pour permettre aux élèves de développer leur esprit critique (vis-à-vis des médias, de l'information, de l'intelligence artificielle) en prenant en compte le respect des données à caractère personnel (RGPD).

**En savoir + :** Des tutoriels, des fiches ressources par discipline, et des articles relatifs à l'usage pédagogique du numérique sont disponibles sur le site de la DRANE (#je suis enseignant).

## FOCUS ENT - ELEA

Largement déployé dans le second degré, l'ENT "Ma classe en..." (Environnement Numérique de Travail) est un **espace numérique collaboratif** qui permet de faciliter la communication entre tous les acteurs d'un **établissement** : l'élève, sa famille, la vie scolaire et les enseignants. Il permet à chacun de disposer de services tels que **messagerie, forum, agenda, espace de dépôt de documents, outils bureautiques**.

Pour les enseignants et leurs élèves, l'ENT est aussi un outil qui facilite le travail collaboratif dans un **environnement sécurisé et conforme au RGPD**. Il permet le développement d'usages pédagogiques en lien avec le numérique. Les outils pédagogiques qui peuvent entourer le **cahier de textes** ("classeur pédagogique", "travail à faire") permettent, par exemple, d'organiser des ressources et des activités interactives ou de récupérer en un clic une production orale d'élève.

**Pour les écoles, les ENT sont : Beneylu, ONE, Skolengo primaire, ENEJ / Pour les collèges et lycées, l'ENT est MaClasseEn...**

La **plateforme nationale Éléa** permet aux enseignants de créer des parcours pédagogiques scénarisés à destination des élèves. Ces derniers peuvent ainsi progresser à leur rythme grâce aux contenus proposés en ligne par leur enseignant.

Afin de favoriser l'engagement et la motivation des élèves pour réaliser le travail proposé en ligne, la plateforme Éléa offre la possibilité d'intégrer la ludification aux situations d'apprentissage, en reprenant des mécanismes empruntés aux jeux vidéos (carte de progression, défis, obtention de récompenses ou de badges, ...).

La mutualisation étant un concept essentiel en matière de pédagogie, des parcours-ressources sont mis à disposition des enseignants souhaitant découvrir les fonctionnalités de la plateforme. Ils peuvent les consulter dans la **Éléathèque**, se les approprier et les adapter en fonction de leurs besoins.

## Territoire Numérique Éducatif de l'Isère (TNE)

Le dispositif [Territoire Numérique Éducatif](#) (TNE) dans le département de l'Isère a pour objectif de traiter conjointement l'équipement, la formation, les ressources numériques éducatives et l'accompagnement à l'e-parentalité.

Tous les enseignants exerçant dans une école ou un établissement de l'Isère, de la maternelle au lycée, peuvent bénéficier des Solutions Numériques Éducatives constituées de 69 ressources financées par l'État. Ces dernières sont consultables puis activables dans le Médiacentre (via l'ENT ou EduGAR) afin d'être rendues accessibles aux élèves. Découvrez-les sur <https://tne.reseau-canope.fr/>.

**M@gistère : un dispositif pour de la formation  
continue tutorée et interactive**



**M@gistère** est un dispositif de **e-formation** qui s'adresse à tous les personnels de l'Éducation nationale.

**Diverses modalités de formations** peuvent être proposées :

- formations accompagnées par un formateur-tuteur
- formations hybrides comprenant une partie de la formation en présentiel
- formations totalement à distance, modules en autoformation et espaces de développement professionnel.

Pendant votre année de formation, certains modules de formation s'appuieront sur des parcours M@gistère. Pour accéder à la plateforme, il vous suffira de vous munir de vos identifiants académiques (cf p. 30).

→ [Accéder à la plateforme m@gistère](#)

Par ailleurs, la plateforme **M@gistère** met à disposition de tous les personnels des parcours en auto-formation très diversifiés :

→ [Consulter l'offre de formation en libre accès à l'ensemble des personnels de l'éducation nationale](#)

# Découvrir mon école d'affectation

## FOCUS 1er DEGRÉ

### DIRECTRICE OU DIRECTEUR D'ÉCOLE

Prendre rendez-vous pour obtenir les informations concernant l'école, son contexte, son projet d'école, dont les priorités pédagogiques et éducatives, les projets en cours, le fonctionnement de l'école, des services, la planification des différents conseils.

### L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Contactez la ou le professeur avec laquelle ou lequel la classe est éventuellement partagée, les autres collègues du cycle ainsi que les enseignants des autres cycles et membres de l'équipe de l'école.

Y a-t-il des progressions de cycle ?  
des outils communs aux classes ?  
des modalités pédagogiques particulières ?  
des organisations partagées ?

### L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE ET MÉDICO-SOCIALE

**Équipe médico-sociale**  
Médecin scolaire - Infirmier(ère)  
Assistant(e) social(e) - PSY EN  
EDA (psychologue de l'Éducation Nationale, Éducation, Éducation Développement et Apprentissages).

**AESH**  
Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap

## Êtes-vous certain de ne rien avoir oublié ?

### LES LOCAUX

Quels sont les locaux utilisables, surtout s'ils sont mutualisés ? Quel est l'utilisation du matériel en commun ?

### LE MATÉRIEL NUMÉRIQUE

Y a-t-il un équipement numérique à disposition ?  
Quels usages ?

### MATÉRIEL SCOLAIRE ET COMMANDE

Quel est le matériel à disposition pour la classe ? Les commandes qui ont été éventuellement faites ?

### LES MODALITÉS DE COMMUNICATION

Quelle sont les modalités de communication internes à l'équipe ? externes, notamment en direction des parents d'élèves ? La mise en œuvre des rencontres et réunions avec les parents d'élèves ?

# Découvrir mon établissement d'affectation

## FOCUS 2eme DEGRÉ

### L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Se présenter lors de votre arrivée et/ou prendre un RDV.

**Chef(fe) d'établissement** Vie de l'établissement, contexte local

**Adjoint(e) pédagogique** Emplois du temps, gestion des salles, projets

**Adjoint(e) gestionnaire** Gestion matérielle et financière

**Directeur(rice) Délégué(e) à la Formation Professionnelle et Technologique (DDFPT)**  
Organisation des enseignements professionnelles et technologiques

### L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Votre interlocuteur privilégié :  **votre tuteur/ tutrice de stage**  
**L'équipe pédagogique de vos classes**

Le professeur principal ou référent en lycée (suivi, organisation, contact famille), les autres professeurs et les éventuels projets de classe

**L'équipe disciplinaire**  
Progression commune, manuels, ressources et matériels communs.

**Le/La professeur(e) documentaliste**  
Documentation et ressources, manuels, programmes, bulletin officiel (BO)

### L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE ET MÉDICO-SOCIALE

**Vie scolaire CPE - AED**

Prendre RDV avec le Conseiller Principal d'Éducation pour connaître la politique éducative de l'établissement

**AESH**

Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap

**Équipe médico-sociale** Médecin scolaire - Infirmier(ère)  
Assistant(e) social(e) - PSY EN EDO (psychologue de l'Éducation Nationale, Education, Conseil en Orientation. Il est rattaché à un **CIO**)

## Êtes-vous certain de ne rien avoir oublié ?

### LES SALLES

Repérage, clé(s), salle spécialisée (informatique, DS), équipement (tableau, rétroprojecteur, vidéoprojecteur)

### REPROGRAPHIE

Comment ? Code ?  
Nombre de tirages ?

### LE MATÉRIEL NUMÉRIQUE

Tablettes ? Logiciels installés ?  
Vidéo projecteur ?

### CAHIER DE TEXTES NUMÉRIQUE, ENT, LOGICIEL DE NOTE

Codes ? Tutoriels ? Identifiants ?

### LES MANUELS SCOLAIRES

Liste de l'établissement, bourse aux livres, achat groupé, demande aux éditeurs, contact au CDI

### LES HORAIRES ET CALENDRIER

Chaque jour : sonneries, récréations, calendrier de l'année

### RENTRÉE DES ÉLÈVES

Quand ? Qui accueille ?  
Formalités administratives, listes des élèves

# **S'INSTALLER DANS LE CADRE INSTITUTIONNEL**

# Gestion des ressources humaines et accompagnement de proximité

En votre qualité de stagiaire affecté(e) au sein de l'académie de Grenoble, vous pourrez bénéficier de l'aide et des conseils de divers interlocuteurs exerçant au sein du service des ressources humaines de proximité, en plus de votre supérieur hiérarchique, de votre tuteur, de votre inspecteur disciplinaire ou d'un pair aidant.

## La direction des ressources humaines

En lien avec la directrice des ressources humaines et son adjointe, les directrices-directeurs délégué(e)s des ressources humaines territorialisés (DDRHT) participent au suivi des stagiaires en difficulté ou nécessitant un suivi particulier. Elles-Ils peuvent être contactés aux adresses suivantes :

Drôme et Ardèche : [ce.dddht0726@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dddht0726@ac-grenoble.fr)

Isère : [ce.dddht38@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dddht38@ac-grenoble.fr)

Savoie et Haute-Savoie : [ce.dddht7374@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dddht7374@ac-grenoble.fr)

## Les conseillers RH de proximité

Au cœur d'un réseau constitué d'acteurs académiques et départementaux des ressources humaines, du service médico-social, du service de prévention et des partenaires institutionnels sur le territoire de l'académie, les conseillers(ères) RH de proximité sont formés à l'écoute active et bienveillante et soumis à une charte déontologique. Garants de la confidentialité des échanges, elles-ils reçoivent les agentes et agents qui les sollicitent dans un lieu neutre et proche de leur affectation. Elle-Ils s'engagent à apporter une réponse à la question posée dans les meilleurs délais. Elles-Ils accompagnent notamment les personnels désireux de s'informer sur leur déroulement de carrière, d'évoluer professionnellement ou de valoriser leurs compétences. Elles proposent également un soutien aux personnels en difficulté ou victimes d'atteinte à leur image ou à leur intégrité.

Selon votre département d'affectation, vous pouvez prendre rendez-vous avec votre conseiller(ère), en vous rendant sur le PIA (<https://pia.ac-grenoble.fr>), rubrique "ARENA extranet", domaine "Gestion des personnels", application "PROXIRH plateforme de gestion des rendez-vous RH".

### **Ardèche :**

Mme Flore MIGNON

### **Drôme :**

Mme Clara DE-SAINT-JEAN (Drôme centre et nord) / Mme Flore MIGNON (Drôme sud)

### **Isère :**

Mme Sylvie AUBEL (Isère nord) / Mme Céline GILARDI (Isère centre et sud) / Mme Corinne PAQUIN (Isère centre et sud) / M. Thierry SOUCHET (Isère sud)

### **Savoie :**

Mme Anne MANDY-DESTAILLEURS (Savoie nord) / Mme Virginie CRETAILLE (Savoie sud)

### **Haute-Savoie :**

Mme Claire DUPONT (Haute-Savoie nord) / Mme Anne MANDY- DESTAILLEURS (Haute-Savoie sud)

## Le service médico-social

Au sein de chaque direction des services départementaux de l'éducation nationale, un médecin du travail ainsi qu'une assistante sociale des personnels sont à votre écoute.

### **Isère (1er degré):**

04 76 74 78 82

Jean-Noël PLANTIER Médecin de prévention 04 76 74 78 49

Loane HANIN

Assistance sociale des personnels

### **Isère (2nd degré) :**

04 76 74 72 28

Michel COSTANTINI – Isabelle MAURE – Médecins de prévention

Marie Hélène POSÉ – Assistante sociale des personnels

Céline MORELLI – Infirmière de prévention

### **Ardèche (1er et 2nd degré) :**

04 75 66 93 38

Laurence MAILHES – Médecin de prévention

Muriel ENGELBACH – Assistante sociale des personnels

### **Drôme (1er et 2nd degré) :**

04 75 82 35 68

Maurizio CURRENTI – Philippe HAMEL – Médecin de prévention

Anne-Charlotte SARDA – Assistante sociale des personnels

### **Savoie (1er et 2nd degré) :**

04 79 69 96 76

Véronique GARINO-LEGRAND – Médecin de prévention

Anne-Sophie CLET – Assistante sociale des personnels

### **Haute-Savoie (1er et 2nd degré) :**

04 50 88 47 07

Gabrielle NAUDET – Médecin de prévention

Claire-Cécile Ferraroli

## Le correspondant académique handicap

Si vous êtes en situation de handicap, le référent académique handicap peut être contacté autant que de besoin : [correspondant-handicap@ac-grenoble.fr](mailto:correspondant-handicap@ac-grenoble.fr)

Il s'appuie sur un réseau de correspondants départementaux, également joignables aux adresses suivantes :

**Correspondant DSDEN Ardèche :** [correspondant-handicap07@ac-grenoble.fr](mailto:correspondant-handicap07@ac-grenoble.fr)

**Correspondant DSDEN Drôme :** [correspondant-handicap26@ac-grenoble.fr](mailto:correspondant-handicap26@ac-grenoble.fr)

**Correspondant DSDEN Isère :** [correspondant-handicap38@ac-grenoble.fr](mailto:correspondant-handicap38@ac-grenoble.fr)

**Correspondant DSDEN Savoie :** [correspondant-handicap73@ac-grenoble.fr](mailto:correspondant-handicap73@ac-grenoble.fr)

**Correspondant DSDEN Haute-Savoie :** [correspondant-handicap74@ac-grenoble.fr](mailto:correspondant-handicap74@ac-grenoble.fr)



## Le réseau de prévention des risques professionnels

Votre interlocuteur privilégié est votre supérieur hiérarchique qui a l'obligation réglementaire de veiller à votre santé. La prévention des risques est organisée dans chaque établissement scolaire du second degré et au sein de chaque circonscription du premier degré par la mise en place d'outils d'évaluation des risques (DUER), de dispositifs de signalement (fiches RSST et RSDGI) et la présence d'assistants de prévention à votre disposition pour vous conseiller et vous orienter.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

### **Les conseillers de prévention :**

conseiller-prevention-acad@ac-grenoble.fr

conseiller-prevention-38@ac-grenoble.fr

conseiller-prevention-73-74@ac-grenoble.fr

conseiller-prevention-07-26@ac-grenoble.fr

**En savoir +**

[Site académique](#)

## La division des personnels enseignants du second degré

Votre gestionnaire au sein de cette division (**cf. [coordonnées dans l'annuaire des services académiques](#)**) est à votre écoute tout au long de l'année scolaire pour toute question relative à la gestion administrative ou financière de votre dossier.

## Pour le premier degré

La gestion de votre dossier est assurée par le Service Mutualisé de Gestion Individuelle et Financière [semgif@ac-grenoble.fr](mailto:semgif@ac-grenoble.fr).

# Dossier administratif et Action sociale

## Affectation sur poste

Les candidats du second degré admis dans l'académie de Grenoble sont affectés par les services de gestion de la division des personnels enseignants (DPE) pour leur période de stage, à compter du 1er septembre 2023, dans leur discipline de recrutement.

### Lauréats affectés à mi-temps (PSTG, Professeurs stagiaires)

L'affectation est réalisée sur un poste à mi-temps en alternance avec une affectation à l'INSPE, qui est le régime de droit commun. La règle générale d'affectation des professeurs stagiaires tient compte prioritairement des critères suivants :

- le rang de classement au concours,
- les vœux d'affectation formulés par le candidat,
- la situation familiale.

### Lauréats affectés à temps plein (FTSG, Fonctionnaires stagiaires)

Il s'agit des candidats possédant une ancienneté significative en tant que contractuels dans la discipline de recrutement et issus :

- du concours réservé
- du concours interne
- du 3ème concours
- du concours externe non soumis aux conditions de diplômes (titulaire d'un master, père ou mère d'au moins 3 enfants, sportif de haut niveau, lauréat du CAPET ou CAPLP ayant ou ayant eu la qualité de cadre dans le secteur privé ou justifiant de la pratique professionnelle requise).

Ou des candidats issus d'un master MEEF.

## Affiliation MGEN

La MGEN vous accompagne pour votre affiliation à votre régime de Sécurité sociale. La MGEN est chargée depuis 1947 de la gestion du Régime Obligatoire d'assurance maladie des fonctionnaires et agents contractuels de l'État. Celle-ci gère votre régime obligatoire de Sécurité sociale et il est indispensable de vous affilier pour être bien protégé. Votre conseiller MGEN est à vos côtés pour vous aider dans vos démarches et répondre à toutes vos questions, par téléphone ou en présentiel dans votre section départementale.

En savoir + : [Gérer mon affiliation en ligne](#)

A titre d'information, vous pouvez bénéficier de la prise en charge d'une partie du coût de votre mutuelle santé ("PSC", protection sociale complémentaire). Votre gestionnaire RH vous donnera des détails sur ce sujet ; vous pourrez aussi en trouver sur le Portail intranet agent (PIA).

## L'action sociale

Dans le cadre de l'action sociale, une circulaire publiée généralement début septembre et accessible sur le portail intranet agent (PIA), porte à la connaissance des personnels les aides dont ils peuvent bénéficier pour l'année scolaire en cours.

Les **PIM** (Prestations Interministérielles) et les **ASIA** (Actions sociales d'initiative académique) sont gérées par les services du rectorat et par les DSDEN (Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale). Des aides complémentaires peuvent être obtenues auprès d'autres organismes comme :

- La **SRIAS** (Section régionale interministérielle d'action sociale)
- La **MGEN** (Mutuelle générale de l'Éducation nationale)
- Le **CESU** (Chèque emploi service universel)

Les personnels de l'éducation, fonctionnaires stagiaires peuvent en être bénéficiaires. Les aides sont regroupées en cinq domaines d'intervention : logement, déplacement, enfance famille loisirs vacances, handicap et aides diverses. Des fiches descriptives de chacune des aides sont disponibles pour la consultation et le téléchargement sur le portail intranet agent (PIA), ainsi que les coordonnées des services sociaux des DSDEN et du rectorat.

# Droits et obligations de l'agent en mission de service public

J'exerce une mission de service public, quels sont mes droits ?

Réf : Code général de la fonction publique

## **Liberté d'opinion politique, syndicale, philosophique ou religieuse**

La liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires.

Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation sexuelle ou identité de genre, de leur âge, de leur patronyme, de leur situation de famille ou de grossesse, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race.

Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leur sexe.

Aucun fonctionnaire ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

## **Droit de grève**

La grève est une cessation collective et concertée du travail destinée à appuyer des revendications professionnelles. Le droit de grève est reconnu aux fonctionnaires stagiaires. L'exercice du droit de grève est soumis à un préavis, fait l'objet de certaines limitations et entraîne des retenues sur rémunération.

Certaines formes de grève sont cependant interdites :

- Grève tournante (cessation du travail par échelonnement successif ou par roulement concerté des différents secteurs ou catégories professionnelles d'une même administration ou d'un même service en vue de ralentir le travail et désorganiser le service),
- Grève politique non justifiée par des motifs professionnels
- Grève sur le tas avec occupation et blocage des locaux de travail.

## **Droit syndical**

Le droit syndical permet aux fonctionnaires stagiaires de bénéficier d'informations syndicales et d'exercer une activité syndicale sur leur temps de travail. Un fonctionnaire stagiaire peut bénéficier d'un congé rémunéré pour effectuer un stage ou suivre une session dispensée par un organisme figurant sur une liste fixée par arrêté ministériel.

La demande de congé doit être faite par écrit au responsable hiérarchique au moins 1 mois à l'avance. En l'absence de réponse au moins 15 jours avant le début du stage, le congé est considéré accepté.

Le congé est accordé sous réserve des nécessités de service\*. Toute décision de refus doit être motivée.

À son retour de formation, le fonctionnaire stagiaire remet à son responsable hiérarchique une attestation de présence délivrée par l'organisme de formation.

## **Droit à la rémunération et à la formation**

Les fonctionnaires stagiaires ont droit, après service fait, à une rémunération comprenant le traitement, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire.

De plus, le compte personnel de formation permet aux fonctionnaires stagiaires d'acquérir des droits à la formation au regard du temps de travail accompli, dans la limite de 150 heures.

### **Droit à la protection**

Prévu par l'article L134-5 du Code général de la fonction publique, la collectivité publique est tenue de protéger l'agent public contre les atteintes volontaires à l'intégrité de sa personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée.

**\*Nécessités de service** (Définition mise à jour le 09 mars 2018) : Raisons objectives et particulières, tenant à la continuité du fonctionnement du service, pouvant justifier le refus par l'administration d'un droit ou d'un avantage à un agent public (un temps partiel, un congé, etc.).

## **J'exerce une mission de service public, quelles sont mes obligations ?**

Les obligations de service exigibles des fonctionnaires stagiaires et recrutés pour exercer des fonctions d'enseignement sont les mêmes que celles définies pour les fonctionnaires titulaires exerçant lesdites fonctions.

### **Devoir d'obéissance hiérarchique et de bonne exécution du service**

Le fonctionnaire doit se conformer aux instructions écrites et orales de son supérieur hiérarchique afin d'assurer la bonne exécution et la continuité du service public, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public. Le devoir d'obéissance impose aux fonctionnaires stagiaires de respecter les textes législatifs et réglementaires de toute nature. Par ailleurs, le fonctionnaire stagiaire est soumis au respect du devoir de bonne exécution du service. Il est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées et doit y consacrer l'intégralité de son activité professionnelle. La subordination hiérarchique impose de se soumettre au contrôle hiérarchique de l'autorité supérieure compétente et de faire preuve de loyauté dans l'exercice de ses fonctions.

### **Obligation d'impartialité et de neutralité**

Le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. Dans l'exercice de ses fonctions, il est tenu à l'obligation de neutralité.

Le fonctionnaire exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité. A ce titre, il s'abstient notamment de manifester, dans l'exercice de ses fonctions, ses opinions religieuses. Le fonctionnaire est formé au principe de laïcité. Le fonctionnaire traite de façon égale toutes les personnes et respecte leur liberté de conscience et leur dignité.

### **Secret professionnel et discrétion professionnelle**

Le fonctionnaire stagiaire est expressément tenu au secret professionnel dans le cadre des règles instituées par le code pénal. Il est lié par l'obligation de discrétion professionnelle pour tout ce qui concerne les faits et informations dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions. Il ne peut communiquer des documents de service, sous réserve des dispositions réglementant la liberté d'accès aux documents administratifs, sauf autorisation expresse de l'autorité dont il dépend.

### **Obligation de réserve**

Tout fonctionnaire stagiaire doit faire preuve de réserve et de mesure dans l'expression écrite et orale de ses opinions personnelles : cette obligation ne concerne pas le contenu des opinions (la liberté d'opinion est reconnue aux agents publics) mais leur mode d'expression. Cette obligation de réserve s'applique pendant et hors du temps de service.

# **OUTILS ET CONTACTS**

## Acronymes

### A

AED : Assistant d'Éducation

AESH : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap

### C-D

CAREC : Centre Académique de Ressources pour l'Éducation Prioritaire et pour la Promotion de l'Égalité des Chances

C2i2e : Certificat Informatique et Internet niveau 2

CESU : Chèque Emploi Service Universel CIO : Centre d'Information et d'Orientation CPE : Conseiller Principal d'Éducation

CRCN : Cadre de Référence des Compétences Numériques CRHP : Conseiller en Ressources Humaines de proximité

CS : Climat Scolaire

DAAC : Délégation Académique aux Arts et à la Culture

DANE : Délégation Académique au Numérique Éducatif

DDFPT : Directeur(trice) Délégué(e) à la Formation Professionnelle et Technologique

DDRHT : Directrice, Directeur Délégué des Ressources Humaines Territorialisé

DPE : Division des Personnels Enseignant

DNE : Direction du Numérique pour l'Éducation

DRAIO : Délégation Régionale Académique de l'Information et de l'Orientation DRAFPIC : Délégation Régionale Académique de la Formation Professionnelle, Initiale et Continue

DRANE : Délégation Régionale Académique du Numérique Éducatif DRAREIC : Délégation Régionale Académique aux Relations Européennes, Internationale et à la Coopération

DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

DIU : Diplôme Inter Universitaire

### E-G

E3D : Etablissement ou école en Démarche de Développement Durable

EAC : Education Artistique et Culturelle

EAFIC : École Académique de la Formation Continue EREA : Établissement Régional d'Enseignement Adapté ENT : Environnement Numérique de Travail

ELCS : Enquête Locale de Climat Scolaire

GAR : Gestionnaire d'Accès aux Ressources

### I

IA - IPR : Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional

IEN CCPD : Inspecteur de l'Éducation Nationale, Chargé de Circonscription du Premier Degré IEN ET/EG : Inspecteur de l'Éducation Nationale, pour l'Enseignement Général et Technique IFF : Indemnité Forfaitaire de Formation

INSEE : Institut National des Statistiques et des Études Économiques

INSPÉ : Institut Supérieure du Professorat et de l'Éducation

### L

LEGT : Lycée d'Enseignement Général et Technologique

LP : Lycée Professionnel

LPO : Lycée Polyvalent

### M-N

MEEF : Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation

MGEN : Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale

NUMEN : NUMéro d'identification Éducation Nationale

## O-P

ODD : Objectifs de Développement Durable

PEAC : Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle

PHARE : Programme de lutte contre le HARcèlement à l'École

PIA : Portail Interactif Agent

PIAL : Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé

PIM : Prestations Interministérielles

PLP : Professeur de Lycée Professionnel

PSY EN EDA : Psychologue de l'Éducation Nationale, Education et développement des apprentissages

PSY EN EDO : Psychologue de l'Éducation Nationale, Education et Conseil en Orientation

## R-S-U

REP : Réseau d'Éducation Prioritaire

RGPD : Règlement Général pour la Protection des Données

UGA : Université Grenoble Alpes

USMB : Université Savoie Mont Blanc



## Portail Interactif Agents



I-Professionnel



ARENA

### Nouvel arrivant dans l'académie ?

Un seul couple identifiant/mot de passe pour l'accès à vos outils numériques !



Toute personne affectée dans l'académie dispose automatiquement d'une adresse courriel sous la forme :

[prenom.nom@ac-grenoble.fr](mailto:prenom.nom@ac-grenoble.fr)

(un chiffre peut être ajouté pour traiter les homonymes)

Cette adresse doit être utilisée lors de vos échanges professionnels. Elle sera également utilisée pour vous écrire lors des campagnes de communication interne



Pensez à activer votre adresse mail académique dès votre prise de fonction

LOGIN

Pour connaître identifiant et adresse courriel

<https://pia.ac-grenoble.fr>

cliquer sur « Connaître son identifiant »

Vous devez connaître votre numen :

adressez-vous au secrétariat de votre établissement scolaire ou à défaut auprès des services de gestion du personnel (DIPERE, DIPERA, DSDEN, ...).



Bienvenue sur le Webmail de l'académie

Pour consulter directement sa messagerie

<https://webmail.ac-grenoble.fr>

Pour aller plus loin dans l'utilisation de la messagerie,

le PIA : <https://pia.ac-grenoble.fr>

Choisir Aide et documentation, puis messagerie

Portail Interactif Agents

Pour accéder à l'ensemble de vos outils numériques, le PIA (Portail Interactif Agent) <https://pia.ac-grenoble.fr>

Sur le PIA, vous retrouverez toutes les documentations sur les applications, toutes vos ressources et outils numériques.

MOT DE PASSE

Le mot de passe

Par défaut, il s'agit du numen, en majuscules.

**À changer impérativement à la première connexion.**

Le NUMEN est le numéro d'identification de l'éducation nationale. Il est établi une fois pour l'ensemble de la carrière et sera adressé dans les établissements pour le jour de la pré-rentree.

Une difficulté pour vous connecter, les informations et accès sont sur la page d'authentification du [PIA](#)

#### Aide

Saisissez votre authentification : identifiant + mot de passe ou identifiant + passcode OTP (PIN et code clé).

- vous ne connaissez pas votre identifiant : [Retrouver son identifiant](#)
- vous avez oublié votre mot de passe : [Mot de passe oublié](#)
- vous souhaitez changer de mot de passe : [Changer son mot de passe](#)

Demande d'assistance :

- Pour déposer une demande d'assistance, vous devez être connecté au [portail de service](#)
- Si vous n'avez aucun moyen pour vous connecter au portail de service, merci de remplir [le formulaire dédié](#)

## Mes contacts

### RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

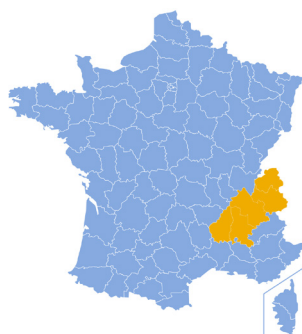
7 place Bir Hakeim  
38000 GRENOBLE

#### Contact Accueil

04.76.74.70.00

#### Ouverture au public

Du lundi au vendredi  
8h30—12h15 et 13h30- 17h00  
vendredi : 8h00 à 16h30



### Haute-Savoie

#### DSDEN de la Haute-Savoie

Cité Administrative -  
Accueil au 4ème étage  
7 rue Dupanloup  
74040 ANNECY CEDEX

#### Contact Accueil

04.50.88.41.58

[ce.dsden74@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden74@ac-grenoble.fr)

#### INSPÉ Annecy

Impasse de la Ravoire  
74370 Epagny Metz-Tessy

#### Contact Scolarité

04.50.78.71.61

[inspe-scolarite-annecy-pe@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:inspe-scolarite-annecy-pe@univ-grenoble-alpes.fr)

### Isère

#### DSDEN de l'Isère

Cité administrative - bâtiment 1  
1 rue Joseph Chanrion  
38032 GRENOBLE Cedex 1

#### Contact Accueil

04.76.74.79.79

[ce.dsden38@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden38@ac-grenoble.fr)

#### INSPÉ Grenoble

1025, rue de la piscine  
38400 Saint-Martin-D'hères

#### Contacts

Stagiaires 1D :

[inspe-scolarite-grenoble-pe-dju@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:inspe-scolarite-grenoble-pe-dju@univ-grenoble-alpes.fr)

M2 MEEF 1D :

[inspe-scolarite-grenoble-pe-m2@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:inspe-scolarite-grenoble-pe-m2@univ-grenoble-alpes.fr)

Stagiaires 2D

[inspe-scolarite-grenoble-sd-dju@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:inspe-scolarite-grenoble-sd-dju@univ-grenoble-alpes.fr)

M2 MEEF 2D

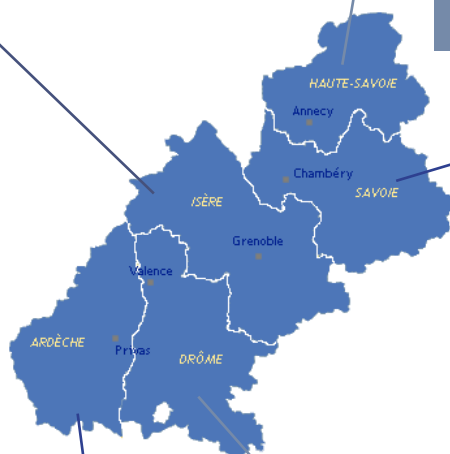
[inspe-scolarite-grenoble-sd-m2@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:inspe-scolarite-grenoble-sd-m2@univ-grenoble-alpes.fr)

Stagiaires encadrement éducatif

[inspe-scolarite-meef-ee-dju@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:inspe-scolarite-meef-ee-dju@univ-grenoble-alpes.fr)

M2 MEEF encadrement éducatif

[inspe-meef-ee@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:inspe-meef-ee@univ-grenoble-alpes.fr)



### Savoie

#### DSDEN de la Savoie

131 avenue de Lyon  
73018 CHAMBERY cedex

#### Contact Accueil

04.79.69.16.36

[ce.dsden73@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden73@ac-grenoble.fr)

#### INSPÉ Chambéry

289, rue Marcoz  
73000 Chambéry

#### Contact Scolarité

1er degré : 04.57.04.10.60

[inspe-scolarite-chambery-pe@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:inspe-scolarite-chambery-pe@univ-grenoble-alpes.fr)

2nd degré // 04.57.04.10.63

[inspe-scolarite-chambery-sd@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:inspe-scolarite-chambery-sd@univ-grenoble-alpes.fr)

### Ardèche

#### DSDEN de l'Ardèche

14 Pl. André Malraux,  
07000 Privas

#### Contact Accueil

04.75.66.93.00

[ce.dsden07@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden07@ac-grenoble.fr)

#### INSPÉ Valence

36, avenue de l'école normale  
26000 Valence

#### Contact Scolarité

Gestion des M2 et stagiaires

04.75.86.36.03

[inspe-scolarite-valence@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:inspe-scolarite-valence@univ-grenoble-alpes.fr)

### Drôme

#### DSDEN de la Drôme

Centre Administratif Brunet  
Place Louis le Cardonne  
BP 1011 - 26015 Valence Cedex

#### Contact Accueil

04.75.82.35.00

[ce.dsden26@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden26@ac-grenoble.fr)

#### INSPÉ Valence

36, avenue de l'école normale  
26000 Valence

#### Contact Scolarité

Gestion des M2 et stagiaires

04.75.86.36.03

[inspe-scolarite-valence@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:inspe-scolarite-valence@univ-grenoble-alpes.fr)



# 1ER DEGRÉ- Inspectrices et Inspecteurs – Circonscriptions

ISÈRE

CIRCONSCRIPTION	IEN	TÉLÉPHONE
Bièvre-Valloire	Marie GEHARD	04 76 05 02 87
Bourgoin-Jallieu 1	Charlotte PONCET	04 74 93 52 12
Bourgoin-Jallieu 2	Emeline BOIS	04 74 93 35 24
Bourgoin-Jallieu 3	Pascale GAVASSO	04 74 93 98 36
Bourgoin ASH Nord Isère	Sophie BICHET	04 74 28 54 93
Fontaine-Vercors	Delphine SIMERAY	04 56 85 58 95
Grenoble 1	Sylvie RIVIERE-MONTIN	04 56 85 58 76
Grenoble 2	Virginie DEPRETTO-BOFFA	04 56 85 58 99
Grenoble 3	Béatrice BOSSENEC	04 56 85 58 81
Grenoble 4	Yan CHOQUET	04 56 85 58 86
Grenoble 5	Sandrine MOREL	04 76 74 79 71
Grenoble Montagne	Jean-Luc PHANATZIS	04 56 85 58 91
Grenoble ASH Sud Isère	Thierry DOURTHE	04 76 74 79 60
Haut-Grésivaudan	Rémy DUCOUSSET	04 76 72 32 18
La Tour-du-Pin	Nathalie PONTAROLLO	04 74 97 60 28
Pont-de-Chérury	Baptiste CAROFF	04 72 02 94 03
Saint Marcellin	Yannick BERTHIER	04 76 38 20 56
Saint Martin d'Hères	Nathalie PENIN	04 76 74 78 18
Vienne 1	Zakiya NOUR	04 74 53 33 22
Vienne 2	Anne-Karine PIOT-PAQUIER	04 74 53 33 86
Voiron 1	Roseline GROS-BALTHAZARD	04 76 05 21 25
Voiron 2	Fabien VALLIER	04 76 05 20 62
Voiron 3	Caroline CAMPO	04 57 23 50 10



ANNUAIRE ISÈRE

## HAUTE-SAVOIE

CIRCONSCRIPTION	IEN	TÉLÉPHONE
Annecy 1 - Sud	Cédric MAYOL	04 50 23 79 33
Annecy 2 - Est	Anne TABURET-LEGLÉDIC	04 50 23 18 98
Annecy 3 - Ouest	Delphine GRELY	04 50 23 14 97
Annecy 4 ASH Nord	Valérie RONDEY	04 50 88 48 51
Annecy ASH Sud	Grégory AUTEM	
Maternelle	Nathalie ARRAMBOURG	04 50 88 48 51
Annemasse 1	Christophe LICITRI	04 50 37 27 17
Annemasse 2	Mireille SAGET	04 50 37 43 50
Bonneville 1	Morgane LECALLIER	04 50 97 02 45
Bonneville 2	Agnès BESSAC	04 50 97 02 45
Cluses	Philippe ROEDERER	04 50 96 39 11
Evian	Karine DESSAY	04 50 74 71 15
Rumilly	Sylvie REBET	04 50 64 63 17
Saint Gervais	Sophie GALLINEAU	04 50 93 64 17
Saint Julien	Roxanne OBADIA	04 50 49 10 98
Thonon	Noël FIORELLO	04 50 71 27 92



**ANNUAIRE HAUTE-SAVOIE**

## SAVOIE

CIRCONSCRIPTION	IEN	TÉLÉPHONE
Aix-les-Bains	Laurent LEDOUIT	04 79 88 24 17
Albertville	Audrey JAY	04 79 32 04 08
Chambéry 1	Isabelle DEBREUVE	04 79 69 25 02
Chambéry 2 - ASH	Philippe LEGENDRE	04 79 69 96 87
Chambéry 4	Elsa SIGUIER	04 79 69 24 16
Combe-de-Savoie	Mathias PIERRE	04 79 84 23 70
Moutiers	Matthieu GAUCHE	04 79 24 21 59
Saint Jean-de-Maurienne	Olivier THENAIL	04 79 64 04 89



### ANNUAIRE SAVOIE

## ARDÈCHE

CIRCONSCRIPTION	IEN	TÉLÉPHONE
Annonay	Jean-Louis NAVET	04 75 33 71 21
Aubenas Le Cheylard	Anne - Lise BARBERO	04 75 35 01 11
Cevennes Vivarais	Fabien DARNE	04 75 35 68 33
Guillherand-Granges	Patrick RANC	04 75 44 69 09
Le Teil	Katia AMBROSINI	04 69 26 81 53
Privas Lamastre	Ingrid LAVALLEE	04 75 66 93 33
ASH	Agnès LEGROS	04 75 66 93 08



### ANNUAIRE ARDÈCHE

## DRÔME

CIRCONSCRIPTION	IEN	TÉLÉPHONE
Crest	Margaux LOIRE	04 75 25 03 47
Crest Vallée de la Drôme	Céline DESORMEAUX	04 75 81 70 50
Montélimar	Jean-Philippe MALAQUIN	04 75 01 63 29
Nyons	Pierre-Jean VERNHES	04 75 26 14 13
Romans Isère	Anne-Sophie CRET	04 75 70 34 74
Romans Vercors	Gil JAMON	04 75 72 71 20
Saint-Vallier	Magali CLERC	04 75 03 43 05
Valence Hermitage	Tiphaine ATTILA	04 75 82 35 87
Valence Rhône	Nicolas MARTIN	04 75 82 35 88
ASH	Stéphane SAPET BUTEL	04 75 82 35 19



ANNUAIRE DRÔME

# 2<sup>ND</sup> DEGRÉ - Inspectrices et Inspecteurs Référents par discipline

DISCIPLINES	Inspecteurs référents des stagiaires 2023-2024		
Allemand	Caroline PRINCÉ	IA-IPR	caroline.prince@ac-grenoble.fr
Anglais (INSPE de Chambéry)	Marylène DURUPT	IA-IPR	marylene.durupt@ac-grenoble.fr
Anglais (INSPE de Grenoble)	Nathalie MERON	IA-IPR	nathalie.meron@ac-grenoble.fr
Arts appliqués	Céline PHAM-TRONG	IA-IPR	celine.pham-trong@ac-lyon.fr
Arts Plastiques	Leslie GUILLOCHON	IA-IPR	Leslie.Guillochon@ac-grenoble.fr
Biochimie génie biologie	Marc GENSSE	IA-IPR	marc.gensse@ac-grenoble.fr
Chinois	Shai-Ing HO	IA-IPR	shai-ing.ho@ac-lyon.fr
Conseiller principal d'éducation	Jérôme BIZET	IA-IPR	jerome.bizet@ac-grenoble.fr
Économie-gestion	Gilles RUCHON	IA-IPR	gilles.ruchon@ac-grenoble.fr
Éducation Physique et Sportive	Régine BATTOIS	IA-IPR	regine.battois@ac-grenoble.fr
Documentation	Pierre-Yves PEPIN	IA-IPR	pierre-yves.pepin@ac-grenoble.fr
Éducation Musicale Chant Choral	Yves RAUCH	IA-IPR	yves.rauch@ac-grenoble.fr
Espagnol	Caroline PESCH-LAYEUX Ghislaine GEOFFRAY Hélène PATOURAUX	IA-IPR	caroline.pesch-layeux@ac-grenoble.fr ghislaine.geoffray@ac-grenoble.fr helene.patouraux@ac-grenoble.fr
Histoire-géographie	Claire DIETRICH Catherine ASTOL	IA-IPR	claire.dietrich@ac-grenoble.fr catherine.astol@ac-grenoble.fr
Italien	Pascal BEGOU	IA-IPR	pascal.begou@ac-grenoble.fr
Lettres (modernes et classiques)	Elsa DEBRAS	IA-IPR	elsa.debras@ac-grenoble.fr
Mathématiques Stagiaire du public et enseignants en détachement	Sandrine PICARD Jérôme CARGNELUTTI	IA-IPR	sandrine.picard@ac-grenoble.fr jerome.cargnelutti@ac-grenoble.fr
NSI, mathématiques Stagiaire du privé, et enseignants en reconversion	Pascal JAISSON	IA-IPR	<a href="mailto:Pascal.jaisson@ac-grenoble.fr">Pascal.jaisson@ac-grenoble.fr</a>
Philosophie	Christine NANTET	IA-IPR	chistine.nantet@ac-grenoble.fr
Sciences de l'ingénieur et technologie	Patrice REBUT	IA-IPR	Patrice.Rebut@ac-grenoble.fr
Sciences de la vie et de la Terre	Nicolas CAUDRON	IA-IPR	Nicolas.caudron1@ac-grenoble.fr
Sciences économiques et sociales	Pascal REYSSET	IA-IPR	Pascal.reysset@ac-grenoble.fr
Sciences physiques et chimiques	Myrtille GARDET	IA-IPR	myrtille.gardet@ac-grenoble.fr

DISCIPLINES	Inspecteurs référents des stagiaires 2022-2023		
Sciences et techniques médico-sociales Biotechnologie-santé- environnement	Christophe MAILLARD	IA-IPR	caroline.prince@ac-grenoble.fr
PLP Arts appliqués	Michael LABARTHE	IENET/EG	Michael.labarthe@ac-grenoble.fr
PLP Économie-gestion	Pierre MARTIN	IENET/EG	pierre.martin@ac-grenoble.fr
PLP Lettres-Histoire	Emmanuelle KALONJI	IENET/EG	emmanuelle.kalonji@ac-grenoble.fr
PLP Langues-Lettres	Laetitia STATARI	IENET/EG	laetitia.statari@ac-grenoble.fr
PLP Mathématiques/sciences physiques	Hervé ENGEAMME	IENET/EG	herve.engeamme@ac-grenoble.fr
PLP Sciences et techniques industrielles	Nathalie BIZEL-BIZELLOT	IENET/EG	nathalie.bizel-bizellot@ac-grenoble.fr
PLP SBSSA	Audrey ATTUYER	IENET/EG	audrey.attuyer@ac-grenoble.fr



# Partenariat institutionnel

Réseau Canopé



**RÉSEAU DE FORMATION DES ENSEIGNANTS**

**Réseau Canopé, des formations pour tous les acteurs de l'éducation.**

Opérateur du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Réseau Canopé conçoit et met en œuvre une offre nationale de ressources et de formations, au et par le numérique, en présentiel et à distance. Reconnu pour la qualité des process mis en œuvre pour ses actions de formation, Réseau Canopé est certifié Qualiopi.

L'opérateur accompagne enseignants et équipes pédagogiques du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés. Son offre de formation est construite en lien avec les services ministériels et académiques ainsi qu'avec les partenaires **éducatifs**.

Pour répondre aux enjeux éducatifs et sociétaux contemporains, Réseau Canopé structure son offre autour de 8 grandes thématiques :

- Éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République
- Éducation à la transition écologique et sociale, et au développement durable
- École inclusive
- Bien-être à l'école
- Culture et usages du numérique éducatif
- Éducation aux médias et à l'information
- Coéducation
- Pratiques pédagogiques collaboratives et innovantes

**Un accompagnement dès votre entrée dans le métier et tout au long de votre carrière.**

L'espace « Premiers pas dans le métier d'enseignant » accompagne les nouveaux enseignants, de la maternelle au lycée, dans leur prise de poste et la découverte de leurs missions professionnelles. Vous y trouverez des conseils pratiques, des sélections de ressources en ligne et de formations à distance pour vous aider à vivre cette année scolaire dans les meilleures conditions. Cette plateforme est entièrement gratuite. Jusqu'au 4 novembre, un cartable numérique est offert à chaque nouveau enseignant.

[www.reseau-canope.fr/premiers-pas-dans-le-metier-denseignant](http://www.reseau-canope.fr/premiers-pas-dans-le-metier-denseignant)

Si vous débutez dans le métier, un autre espace est à glisser dans vos favoris : la plateforme e-INSPE qui vous propose des parcours de formation en autonomie et avec l'accompagnement d'un formateur. Ces parcours sont accessibles gratuitement en ligne tout au long de votre formation initiale et durant vos premières années d'exercice, pour découvrir, approfondir et mettre en pratique.

[www.e-inspe.fr](http://www.e-inspe.fr)

Pour tous les enseignants et à tout moment de l'année, Canotech propose des modules de formation gratuits (webinaires, conférences d'experts, vidéos). L'accès est en ligne et à la carte pour une utilisation simple et rapide.

[www.canotech.fr](http://www.canotech.fr)

Les podcasts Extra classe vous offrent des témoignages d'experts et de membres de la communauté éducative, et de précieux partages de pratiques. [www.extraclasse.reseau-canope.fr](http://www.extraclasse.reseau-canope.fr)

Enfin les parcours m@gistère vous permettent d'approfondir vos connaissances sur différents aspects pédagogiques, champs disciplinaires ou dans un domaine précis, en toute autonomie et en libre accès. [www.magistere.education.fr](http://www.magistere.education.fr)

### Un service en proximité

Les Ateliers Canopé, présents dans chaque département, accueillent l'ensemble de la communauté éducative dans des espaces dédiés à la formation, à l'échange, au partage de pratiques, et à l'innovation pédagogique. Ils proposent, dans chaque département, des formations en présentiel et en distanciel.

Dans votre académie de Grenoble, entrez et venez à la rencontre de nos équipes dans les Ateliers Canopé de Privas, **Valence, Grenoble, Chambéry et Annecy pour :**

1. élaborer avec d'autres enseignants de séquences pédagogiques ou des ressources en profitant de ces espaces de création, de co-construction et de la capacité de Réseau Canopé à mettre en lumière votre travail ;
2. suivre une formation aux nouveaux enjeux éducatifs, adaptée à vos besoins et basée sur l'échange et la mise en pratique ;
3. expérimenter des pratiques, des outils – seul ou avec vos collègues, avec vos élèves, du public ou même des partenaires – grâce à la mise à disposition d'espaces d'expérimentation et de matériels innovants ;
4. échanger avec un de nos médiateurs au sujet d'une thématique qui vous tient à cœur et bénéficier de son expertise, de son ingénierie pédagogique et, le cas échéant, de son travail de veille.

## **Contacts :**

### **Atelier Canopé 07 – Privas**

Pôle Bésignoles - 6 Route des Mines, 07000 Privas

Tél. 04 75 66 90 70

Mail : [contact.atelier07@reseau-canope.fr](mailto:contact.atelier07@reseau-canope.fr)

Web : [www.reseau-canope.fr/academie-de-grenoble/atelier-canope-07-privas](http://www.reseau-canope.fr/academie-de-grenoble/atelier-canope-07-privas)

Facebook : [www.facebook.com/Canope07](http://www.facebook.com/Canope07)

### **Atelier Canopé 26 – Valence**

10 Rue de la Manutention, 26000 Valence

Tél. 04 87 87 00 85

Mail : [contact.atelier26@reseau-canope.fr](mailto:contact.atelier26@reseau-canope.fr)

Web : <https://www.reseau-canope.fr/academie-de-grenoble/atelier-canope-26-valence>

Facebook : <http://www.facebook.com/Canope26>

### **Atelier Canopé 38 – Grenoble**

11 Avenue Général Champon, 38000 Grenoble

Tél. 04 87 87 02 70

Mail : [contact.atelier38@reseau-canope.fr](mailto:contact.atelier38@reseau-canope.fr)

Web : <http://www.reseau-canope.fr/academie-de-grenoble/atelier-canope-38-grenoble>

Facebook : [www.facebook.com/Canope38](http://www.facebook.com/Canope38)

### **Atelier Canopé 73 – Chambéry**

2 Avenue Jean-Jaurès, 73000 Chambéry

Tél. 04 87 87 04 10

Mail : [contact.atelier73@reseau-canope.fr](mailto:contact.atelier73@reseau-canope.fr)

Web : <http://www.reseau-canope.fr/academie-de-grenoble/atelier-canope-73-chambery>

Facebook : <http://www.facebook.com/Canope73>

### **Atelier Canopé 74 – Annecy**

2 Rue des Aravis, 74000 Annecy

Tél. 04 87 87 03 74

Mail : [contact.atelier74@reseau-canope.fr](mailto:contact.atelier74@reseau-canope.fr)

Web : <http://www.reseau-canope.fr/academie-de-grenoble/atelier-canope-74-annecy>

Facebook : [www.facebook.com/Canope74](http://www.facebook.com/Canope74)

**Offert !**

**Votre cartable numérique pour bien débuter dans le métier**



Pour vous souhaiter la bienvenue dans le métier d'enseignant Réseau Canopé vous offre son **cartable numérique** composé notamment de l'ouvrage complet « Bien débuter » parmi d'autres outils et conseils pratiques.

**DU 27 JUIN**

**AU 4 NOVEMBRE**

**2024**

Téléchargez le cartable numérique correspondant à votre niveau d'enseignement !

reseau-canope.fr

© Réseau Canopé, 2024. Illustrations : Samuel Lalanne. Ne pas jeter sur la voie publique.

## CONSTRUIRE AUJOURD'HUI ET AVEC VOUS L'ENSEIGNEMENT DE DEMAIN



Opérateur du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Réseau canopé propose à tous les enseignants des formations répondant aux enjeux éducatifs et sociétaux contemporains.

Grâce à notre réseau d'experts au service des acteurs de l'éducation, nous vous accompagnons dans vos premiers pas et tout au long de votre carrière !

→ [cano.pe/nouveaux-enseignants](https://cano.pe/nouveaux-enseignants)



## Des conseils et des formations pour réussir votre première année

Pour la première fois, vous êtes face à une classe. Vous devez communiquer avec vos élèves, vous faire respecter, mais aussi et surtout, leur enseigner les savoirs et compétences dont ils ont besoin. Notre plateforme **Premiers pas dans le métier d'enseignant** vous est dédiée. Vous y trouverez des conseils pratiques, des sélections de ressources en ligne et de formations à distance pour vous aider à vivre cette année scolaire dans les meilleures conditions!



**PLATEFORME ENTIÈREMENT GRATUITE**

**f** Vous recherchez des conseils d'enseignants débutants et d'enseignants plus expérimentés ? Rejoignez la communauté facebook **Premiers pas d'enseignants** avec plus de 10 000 abonnés !

## Des parcours de formation en totale autonomie pour découvrir, approfondir et mettre en pratique

Vous débiter dans le métier ? Vous souhaitez enrichir vos pratiques, cultiver vos connaissances ou découvrir des outils pour les mettre en œuvre dans vos pratiques de classe ? La plateforme **e-INSPÉ** vous propose des parcours de formation accessibles gratuitement en ligne tout au long de votre formation initiale et durant vos premières années d'exercice.



## Nos autres formations pour vous !

**EN LIGNE ET GRATUITEMENT**

**Vous souhaitez vous former à tout moment, selon vos besoins et vos disponibilités ?**

La plateforme **CanoTech** vous propose des modules de formation gratuits sous forme de webinaires, conférences d'experts et vidéos, 100 % en ligne et consultables à la carte pour un usage simple et rapide au quotidien.

→ [canotech.fr](https://canotech.fr)

**Vous êtes adepte des podcasts ?**

Sur **Extra classe** écoutez et téléchargez des témoignages d'experts et de membres de la communauté éducative.

→ [extraclasse.reseau-canope.fr](https://extraclasse.reseau-canope.fr)

**Vous souhaitez approfondir vos connaissances sur les différents aspects pédagogiques, sur des champs disciplinaires ou dans un domaine précis ?**

Suivez les parcours **m@gistère** en toute autonomie et en libre accès.

→ [magistere.education.fr](https://magistere.education.fr)

**PARTOUT EN FRANCE**

Dans les établissements scolaires

ou dans l'un des

**101 Ateliers Canopé**

de notre réseau de proximité

pour :

- se former
- expérimenter
- échanger
- créer

REJOIGNEZ LES PLUS DE **240 000**

ENSEIGNANTS ET PERSONNELS FORMÉS EN 2023 AVEC RÉSEAU CANOPÉ

# Bonne rentrée à toutes et tous

La version numérique téléchargeable avec l'ensemble des liens hypertextes se trouve sur le site de la EAFC :

<https://eafc.web.ac-grenoble.fr/>



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

7 place Bir-Hakeim 38000 Grenoble

<https://www1.ac-grenoble.fr/>

